

**OFIS** store Shopping. No limit.

Ordinateur GX 760 + Imprimante HP 1515

**145.000 FCF**

STOCK LIMITÉ

LibreOffice + Antivirus Microsoft Offers

01 600 00 00 | Bd Sassou Nguesso, MPILA (En diagonale CFAO)

# LA SEMAINE AFRICAINE

65<sup>ème</sup> année

[www.lasemaineafricaine.net](http://www.lasemaineafricaine.net)

N° 3729 du Vendredi 29 Septembre 2017 - 65<sup>e</sup> Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 - CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06.678.76.94 / 05.50077.94 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

«Magnum principium»: lettre apostolique du Pape François sur la traduction des livres liturgiques

**Pistes de lecture et propositions pour l'Eglise-Famille de Dieu au Congo-Brazzaville**



Le Pape François. (P. 8)

**AMIS LECTEURS,**

Nous vous invitons vivement à ne pas louper notre rubrique hebdomadaire «Un Dimanche en paroisse». Mardi 3 Octobre 2017: Saint Kisito de Makélékélé!

La Rédaction.

**Editorial Vertus**

**Forêts**

## Mme Rosalie Matondo en guerre contre la mafia du bois

(P.11)

**Pascal Tsaty-Mabiala, Premier secrétaire de l'UPADS**

**«Tous ceux qui parlent aujourd'hui ont été à un moment ou à un autre avec le président Sassou»**



L'échiquier politique congolais présente aujourd'hui un tableau singulier. Une majorité présidentielle écrasante, d'un côté, et une opposition éclatée, atomisée de l'autre. L'UPADS et Yuki-UDH, en approche discrète, semblent ne pas trop se complaire dans leurs positions d'opposants leader et suppléant : il ne faut d'ailleurs pas gratter loin pour que, dans les coulisses, l'un et l'autre se contestent leur suprématie affirmée ou revendiquée. Et l'UPADS elle-même ne parle pas d'une seule voix, même lorsque des figures emblématiques qu'elle a secrétées ne semblent pas si opposées dans la stratégie de pondérer le ton et d'apaiser les débats. Pascal Tsaty Mabiala est aujourd'hui «la» figure du canal historique, pourrions-nous ajouter. Les divisions internes, la critique cinglante contre le Gouvernement, l'analyse de la situation socio-économique: de tout cela nous nous sommes entretenus avec le Premier secrétaire de l'UPADS qui nous a dit, merci pour une générosité qu'il était quand-même dans nos dispositions de prendre même sans autorisation, que nous pouvions lui poser toutes les questions.

(Lire l'article en page 3)

**HILARY HOTEL**

Séjournes à Pointe-Noire, à partir de 30.000 F.cfa la chambre

UN BUFFET DE : 5 000 FCFA

Situé à 5 minutes de l'Aéroport international AGOSTINO NETO  
05 730 27 21 / 06 648 82 45 / 04 444 24 67

**22<sup>e</sup> session du comité de direction du Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville**

### Le CHU-B: un malade qui ne soigne même plus

L'entrée principale du CHU-B

(P.5)



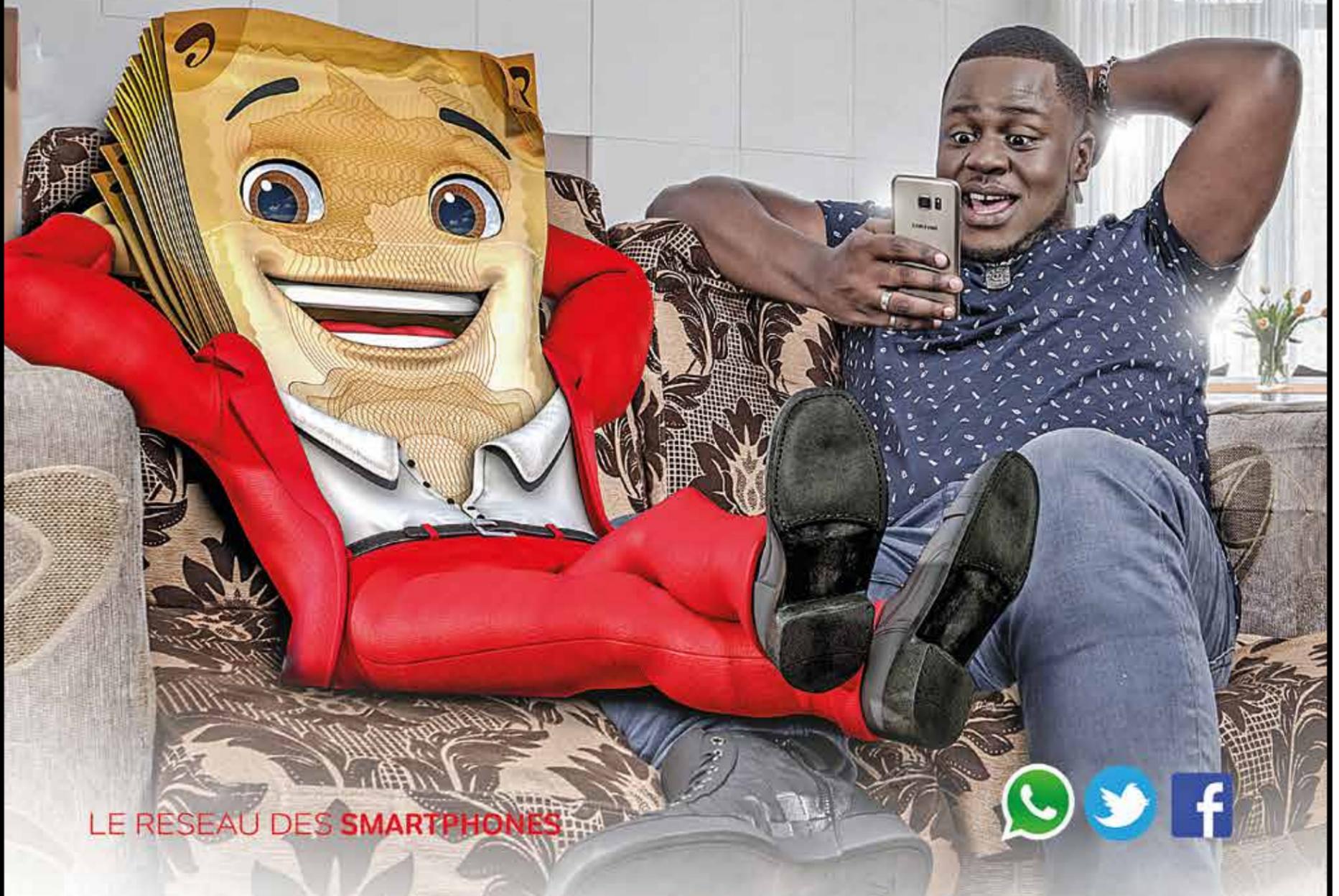


**100% BONUS INTERNET**

Paie ton forfait par **Airtel money**  
et gagne le même forfait en **bonus**

Compose **\*121\*4#**

AG Partners



LE RESEAU DES SMARTPHONES



Pascal Tsaty-Mabiala, premier secrétaire de l'UPADS

# Le Congo, c'est l'insuffisance chronique dans la gouvernance électorale

**\*L'UPADS est la principale formation de l'Opposition aujourd'hui. Un positionnement quelque peu chahuté à l'intérieur de l'opposition même. Vous vous considérez, monsieur le premier secrétaire, comme le principal parti de l'opposition ou «l'un» des partis de l'opposition ?**

\*\*Ça dépend des critères que l'on se donne. Si le principal parti de l'opposition est celui qui a la meilleure représentativité, c'est-à-dire qui est dans les institutions avec une présence remarquable, une implantation significative, il n'y a aucun doute que nous soyons ce premier parti de l'opposition. Mais l'opposition aujourd'hui est plurielle: il y a celle qui a accepté d'être dans les institutions, c'est-à-dire Guy Brice Parfait Kolélas et nous, l'UPADS. Et il y a ceux qui n'y sont pas et qui estiment que ceux qui ont accepté d'aller aux élections jouent le jeu du pouvoir. Cette opposition-là peut avoir des raisons d'estimer qu'elle est aussi une force de l'opposition. Nous avons été aux responsabilités, nous avons exercé le pouvoir, nous y avons été chassés par la force des armes. Nous n'avons pas gardé la rancune: nous avons repris notre place après tant de déboires. Nous sommes revenus là où nous sommes depuis bientôt une dizaine d'années sans discontinuer. Chacun peut avoir son jugement. Au demeurant, nous nous considérons comme le premier parti de l'opposition selon les critères qu'en donne la loi.

**\*Première force de l'opposition avec pour particularité de jouer quelque peu la modération et non pas le jusqu'au-boutisme. Cela ne va pas sans quelques interrogations ou suspensions de complaisance avec la majorité que vous êtes censés combattre !**

\*\*Le fait même d'accepter de jouer le jeu à l'intérieur des institutions nous vaut déjà cette suspicion. Pour d'autres, l'opposition telle qu'elle est vécue en Afrique, de manière générale, doit être une opposition de contestataire à jamais. Mais l'opposition dans une démocratie civilisée s'oppose à partir d'un projet qui combat celui qui gouverne. Ce ne sont pas ceux qui parlent haut et fort ou qui mettent facilement les militants dans la rue, mais ceux qui ont un projet, une ambition de gérer la cité autrement. Quand on a un tel projet et une telle ambition, il y a une posture, un discours et une façon de se tenir. C'est ce que nous avons appris. A la différence des autres qui, peut-être, n'ont jamais été aux responsabilités. Nous y avons été et nous avons vocation à y revenir. En Afrique, lorsque vous avez des députés ou que vous êtes dans les institutions, il y a toujours cette suspicion d'être en combine avec le pouvoir. Tous ceux qui parlent aujourd'hui ont été à un moment ou à un autre avec le président Sassou. Donc avec ce pouvoir. Nous, nous n'y avons jamais été, c'est ça notre particularité qui fonde notre constance. Dans l'histoire, notre pays n'a jamais

construit une réelle opposition depuis l'avènement de la démocratie, même à l'époque avec des personnalités aussi fortes que Sassou et Kolélas, l'opposition n'avait de programme que la déstabilisation du pouvoir de Pascal Lissouba. Nous avons été les premiers à dire au président Sassou, au PCT et à la majorité, qu'il n'y avait aucune raison de faire évoluer les institutions. Et nous avons constitué le front commun contre le changement de Constitution.

**\*Le FROCAD... ?**

\*\*Au commencement était l'UPADS seule dans ce combat. Le FROCAD viendra bien plus tard. Puis vint l'IDC. Le pays n'avait pas connu une telle opposition comme nous étions constitués en 2015. C'était extraordinaire, sublime ! Mais qu'est-ce que c'était, cette opposition : une opposition pour le respect de l'ordre constitutionnel et non une opposition avec un projet, une ambition de gouverner demain le pays. Autrement dit, si le président Sassou n'avait pas eu l'idée de changer la Constitution, bon nombre ne nous auraient pas rejoints.

**\*En vous écoutant, c'est comme si vous êtes heureux dans l'opposition et d'y rester? Vous vous êtes opposé à la révision de la Constitution, mais quel en a été le gain ?**

\*\*Très bonne question (rire). Non ! Nous ne sommes pas un parti qui complait dans la contestation comme ce roquet qui aboie mais ne mord pas. Tous ceux qui ont pris le pouvoir ici comme ailleurs, ce sont des partis organisés. Des partis qui savaient dire des choses et subjugué le peuple par leur projet et leur discours. Quoique parfois longtemps incompris. A la vérité, les grands contestataires, les extrémistes dans l'histoire ont rarement pris le pouvoir. L'UPADS n'est pas un parti contestataire mais un parti de gouvernement avec cette ambition qui ne nous a jamais quittés, celle de diriger le pays. Nous avons mené un combat jusqu'en décembre 2015. Les moyens militaires surdimensionnés utilisés par le président Sassou et sa force publique pour imposer le référendum, ne nous ont pas permis de poursuivre ce combat que nous croyons démocratique. Nous en avons appelé au peuple qui, hélas, ne nous a pas massivement suivis. Le référendum a eu lieu et la Constitution a été promulguée, malgré un fort taux d'abstention et la nouvelle Constitution a été promulguée. Dès lors, qu'est-ce qu'il fallait faire ? Nous avons convoqué une convention de l'opposition pour répondre à deux questions essentielles: que faisons-nous maintenant après que le référendum a eu lieu ? La deuxième question, était celle de savoir s'il fallait laisser Monsieur Sassou aller tout seul aux élections. A la première question, nous nous sommes dit qu'il fallait que nous nous organisions pour affronter Monsieur Sassou à la présidentielle, peu importent les conditions d'organisation que nous savions non réunies.

**\*Y compris servir de faire-valoir !**



Pendant l'interview.

**\*Nous étions conscients que le corps électoral n'était pas fiable et que la biométrie ne serait pas introduite. Nous avons quand-même décidé d'y aller, non pas pour servir de faire-valoir mais parce que nous estimions que ne pas y aller ne réglait rien. D'autant plus que nous avions vu ce qu'a donné le boycott dans le passé et sous d'autres cieux. Il faut s'en remettre à l'histoire qui dira si nous avons eu raison. Celui qui a estimé que partir à ces élections c'était jouer le faire-valoir tant les conditions n'étaient pas réunies, c'était Monsieur Mathias Dzon. Tout en respectant sa position, nous n'étions pas convaincus et nous le sommes encore, qu'il était sur le meilleur chemin. Et, dès lors que nous nous sommes engagés, tout avait changé. Nous avons pris là une responsabilité importante vis-à-vis de nous-mêmes, de l'histoire et de nos militants. Par conséquent, nous ne pouvions selon toute logique, ne pas reconnaître la nouvelle constitution qui s'imposait à l'ensemble du peuple congolais. Il fallait simplement assumer.**

**\*Y compris le reniement de votre parole première qui fut celle du rejet de cette Constitution ?**

\*\*Bien sûr. Il fallait en tirer les conséquences et tenter de déplacer les curseurs en menant un autre combat, non plus celui de la Constitution puisque nous l'avions implicitement reconnue.

**\*Personnellement, regrettez-vous les deux sièges de sénateurs perdus dans le Niari ?**

\*\*Comment regretter ? C'est une élection. On gagne ou on perd. Dans les autres départements, nous avons gagné et on n'a pas été chahutés ! C'est même dans l'ordre normal de la vie d'un parti politique. Quand on gagne, le parti est applaudi. Quand on perd, le bouc-émissaire, le tout indiqué, c'est le chef. Mais, si on a bien compris le sens de cet échec, tout ce qui a été dit ne repose absolument sur rien du tout. C'est une élection au suffrage indirect. Quand vous êtes 24 conseillers sur un total de 131 ; l'UPADS qui n'avait qu'une majorité relative ne pouvait prétendre l'emporter aussi facilement si en face, la majorité, ses alliés et ses nombreux indépendants faisaient bloc.

**\*Comment expliquez-vous que l'UPADS puisse présenter cinq candidats aux sénatoriales dans le Niari ?**

\*\*Pourquoi on s'en étonne ? Puis

qu'il y avait six sièges à compétition et nous avons présenté cinq candidats. Quoi d'anormal a priori. Vous posez implicitement la question de savoir pourquoi présenter autant de candidats dans une bataille perdue d'avance, c'est une question de stratégie interne. Mais pour dire la vérité, il y a eu de l'indiscipline et nous avons payé de cette indiscipline.

**\*En tant que président de l'opposition parlementaire, comment entendez-vous fédérer les autres partis d'opposition ?**

\*\*L'opposition parlementaire est celle qui est représentée au parlement et dans les conseils. C'est d'abord celle-là qu'il faut rassembler, c'est-à-dire l'UPADS, Yuki et la Copar puisque c'est celle là qui répond aux critères édictés par la loi sur le statut de l'opposition. Par la suite, il nous faut aller à un plus grand rassemblement de l'opposition. Comment alors allons-nous la fédérer ? Attendons d'abord que cette décision soit rendue officielle. Et, si c'est moi qui en étais le chef, j'appellerais tous les amis pour nous mettre ensemble, afin de refonder cette nouvelle opposition à partir du statut qui nous sera octroyé, et d'en dessiner les contours avec le partage des responsabilités qui sous-entend.

**\*Le groupe parlementaire à l'Assemblée entre vous et Yuki, c'est un acquis ou une possibilité ?**

\*\*Nous avons un groupe parlementaire UPADS, c'est déjà acquis. Pour Yuki, vous suivez le débat. Il semble qu'il lui est reproché de n'avoir pas à temps introduit les documents pour être reconnu comme parti politique. Donc, Yuki est allé en indépendant et de ce fait, conformément à la nouvelle loi sur les partis politiques, il se voit malheureusement disqualifié pour cette seule raison. L'unique parti de l'opposition légalement constitué, c'est donc l'UPADS qui peut former un groupe parlementaire auquel peuvent s'associer les apparentés.

**\*En regardant l'avenir, quel est le principal reproche que vous faites à la majorité aujourd'hui ?**

\*\*Il y en a beaucoup. D'abord, la gouvernance électorale qui est la plus décriée dans la sous-région. Le Congo ne fait pas d'effort pour améliorer sa gouvernance électorale. D'une élection à une autre, nous avons les mêmes dysfonctionnements. C'est devenu une sorte de déjà-vu. Je crois que la Commission nationale électorale indépendante doit

Editorial

## Vertus

Il n'est sans doute pas anodin que, pour une des rares fois, l'Eglise et l'Etat s'inquiètent en même temps de l'expansion d'un mal qui devient endémique. Partie du Gouvernement et agents pastoraux prennent la parole cette semaine pour alerter sur la propension que prennent les antivaleurs chez nous. Le mot nous semble nouveau, mais la réalité à laquelle il renvoie nous est familière. Qu'il s'agisse de détournements de deniers publics, de gabegies, d'impunité ou de dégradation de matériel utile à la communauté, tout cela relève des antivaleurs. Les «après tout, le ciel ne tombera pas!» ; les «on part on part» et les «sais-tu qui je suis?» renvoient directement aux marigots où les vertus ont valeur de peu. Et nous le constatons, subissons ou perpétons de jour en jour sans que quiconque ait la force jamais de s'élever au-dessus de la médiocrité pour crier au feu ! Bientôt la rentrée scolaire avec son cortège de passe-droits et de petits passages par la bande pour faire avancer le fiston qui, l'an dernier, ne se donnait pas la peine de réviser ses leçons et a été justement sanctionné pour cela. Instruits au moins de cette aubaine, des enseignants et dirigeants d'écoles vont se faire de l'argent facile en bricolant toutes sortes de taxes préalables. Ce que voyant, le policier du quartier, l'infirmier et jusqu'au plombier officiel de la SNDE ou au technicien de la Société nationale d'électricité, vont eux aussi se dépêcher de faire peser sur les faibles le poids des responsabilités qui leur incombent dans le service (en principe) gratuit au citoyen. «Merci ne fait pas bouillir une marmite», nous répète-t-on, dans une réclamation de rébendes devenue sans pudeur. La semaine qui vient, l'Année pastorale va s'ouvrir dans l'Archidiocèse sur le thème des antivaleurs, alors que celle qui s'achève a vu deux ministères, la Vice-primature et l'Economie forestière (voir P. 11), s'élever contre ces antivaleurs. Il faudra bien pour faire changer les choses. Mais entre crier dans le désert et enfuir sa tête sous le sable on peut hasarder qu'il y a un début d'action dans le fait de crier et très peu à attendre d'un silence collectif.

Albert S. MIANZOUKOUTA

### Pour de bonnes analyses, j'aime lire La Semaine Africaine

prendre en charge les opérations électorales et que le ministère de l'Intérieur, par le biais de la Direction générale des affaires électorales, cesse d'organiser les élections pour laisser place à la commission qui ne prend du service qu'à la veille du scrutin. Donc, toutes les opérations préparatoires lui échappent. Par ailleurs, sur un autre chapitre, nous attendons le rapport officiel du Fonds monétaire international sur les négociations en cours avec le Gouvernement. Si jusqu'ici, nous n'avons pas fait de déclaration, c'est pour éviter de tenir les propos qui ne reprennent que la rumeur. Le FMI apprécie actuellement les comptes publics, ce qui a été caché, ce qui n'a pas été dit. Et à la fin, nous aurons un rapport officiel sur la base duquel seront négociés les thèmes d'un programme d'ajustement structurelle et certainement sur un rééchelonnement de notre dette. Quand nous aurons tous ces éléments avec responsabilité, nous nous prononcerons sur la mauvaise gestion, les choix hasardeux, les investissements improductifs et l'inclinaison facile à l'endettement parfois non justifié. Et nous serons très regardants sur la préservation des acquis sociaux des populations,

notamment en matière de santé, l'éducation et du pouvoir d'achat. **\*Quelles sont les échéances les plus pressantes de l'UPADS dans les tout-prochains mois dans son activité interne et pour sa visibilité nationale ?**

\*\*Selon la périodicité prévue par nos textes, il se tient tous les 4 ans, le congrès du parti. Ainsi, nous devons tenir notre congrès au cours de cette année pour autant que les conditions permissives soient réunies, en particulier celles de son financement. Nous allons convoquer le conseil national pour constater la possibilité ou non de tenir le congrès à la date échue. C'est lui et lui seul qui en prendra la décision. Deuxièmement, il faut placer le parti au meilleur endroit là où il peut être le plus visible, ce qui suppose une orientation claire, cohérente et réaliste. En définitive, l'UPADS a choisi la voie de l'apaisement et du compromis. «Je dis bien compromis et non compromission qui a été à la base de la construction des grandes nations au monde».

Propos recueillis par  
Albert S. MIANZOUKOUTA &  
Cyr Armel YABBAT-NGO

Etude de Maître François Den LOUBOTA  
Notaire

Boîte postale : 4315 / Téléphone: (242) 05 748 99 64/222 94 49 52 - Fax: 222 94 51 81  
Pointe-Noire / République du Congo

## ANNONCE LEGALE

Aux termes d'un acte authentique reçu par les soins de Maître François Den LOUBOTA, Notaire à la résidence de Pointe-Noire, en date du 30 décembre 2016, enregistré même ville, à la Recette Principale du Service de l'Enregistrement, des Domaines et Timbres (EDT) de Pointe-Noire Centre, le 24 juillet 2017, folio 134/25, n° 5599, ainsi que ses annexes, le tout dûment enregistrés, Il a été procédé à la MISE A JOUR DES STATUTS de la Société Anonyme avec Conseil d'Administration dénommée: «ELECTRA-SA», dont les caractéristiques sont dorénavant les suivantes:

**I-FORME:**  
Société Anonyme avec Conseil d'Administration (SA avec Conseil d'Administration);

**II-OBJET:**

**La société a pour objet:**

1-L'importation, l'exportation, l'achat, la vente de tous types de matériels et de tous types d'appareils électriques;  
2-L'étude et l'installation de matériels et appareils électriques, d'électricité industrielle et bâtiment, de télécommande et automatisme, de signalisation, d'illumination, de rebobinage moteur et, en général, tout ce qui se rapporte à l'installation électrique sous toutes ses formes;  
3-Toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes;  
4-La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés, créées ou à créer pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social, notamment, par voie de création de société nouvelle, d'apports, fusions, alliances ou association en participation.

**III-DENOMINATION:**

-La dénomination sociale de la société est: «ELECTRA-SA»;

**4-SIEGE SOCIAL:**

-Il est établi à Pointe-Noire, 06, rue Tchibassa, boîte postale: 209, République du Congo;

**5-DUREE:**

-La durée de la société est de Quatre-vingt-

dix-neuf (99) années, à compter de la date de la mention modificative de l'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (R.C.C.M.);

**6-CAPITAL SOCIAL:**

-Le capital social est fixé à la somme de QUATRE CENT VINGT CINQ MILLIONS (425 000 000) DE FRANCS CFA, divisée en Trois mille (3 000) actions de Cent quarante et un mille six cent soixante-sept (141 667) Francs CFA chacune portant les numéros Un (0001) à Trois mille (3000), toutes de la même catégorie.

**7-ADMINISTRATION DE LA SOCIETE-PRESIDENCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION GENERALE:**

Monsieur DI GLERIA Roberto est désigné Président du Conseil d'Administration - Directeur Général de la société «ELECTRA»;

**8-MENTION MODIFICATIVE DE L'IMMATRICULATION AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE POINTE-NOIRE:**

-La Société Anonyme avec Conseil d'Administration «ELECTRA» est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, sous le numéro R.C.C.M. POINTE-NOIRE CG/PNR/10 B 1519. Relativement à la MISE A JOUR DES STATUTS de ladite société, Dépôts légaux ont été portés dans les registres au greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, en date du 13 septembre 2017. Les différé dépôts ont été enregistrés à la date précitée, respectivement sous les numéros 17 DA 1135/17 DA 1136/17 DA 1137 et DA 1138.

*Pour insertion,  
Maître François Den LOUBOTA.*

ETUDE Maître Maurice MASSELOT  
Notaire

B.P: 4866, Tél.: (242) 06 667 00 66/06 473 30 79 / 104, Avenue LOEMBET Benoît,  
derrière ALUCONGO, Face Laboratoire de Total.  
E-mail: masselotnotaire@gmail.com

## INSERTION LEGALE

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire, du 16 janvier 2017, le Notaire soussigné a reçu les statuts de la société dénommée: **GLACHIE-SERVICES. N.G-SARL**, aux caractéristiques:

**-Dénomination:** GLACHIE-SERVICES.N.G-SARL;

**- Forme de la société:** Société à Responsabilité Limitée;

**- Capital social:** 3.500.000 F. CFA;

**- Siège social:** Pointe-Noire, avenue de l'Indépendance, quartier Mahouata, Téléphone: (00242) 06 632 04 41/06 682 09 80;

**Objet social:** Prestations de services off/on shore, maintenance industrielle, mise à disposition du personnel; fourniture équipements et fournitures de bureau; import/export: matériaux de construction, pièces détachées, véhicules; bâ-

timent et activités connexes, génie civil;

**- Durée:** 99 années, à compter de l'immatriculation au RCCM;

**- Enregistrement:** À Pointe-Noire, sous le numéro 0102, Folio 025/4, en date du 06 février 2017;

**- Dépôt:** A Pointe-Noire, au Greffe du Tribunal de commerce, sous le n° 17 DA 70 du 23 janvier 2017;  
**- Immatriculation:** A Pointe-Noire, au Greffe du Tribunal de commerce, n° RCCM CG/PNR/17 B 37 du 23 janvier 2017;

**- Gérance:** Monsieur MASSEYO Barthélémy Achille est nommé gérant de la société, pour une durée de 4 ans.

*Pour avis,  
Maître Maurice  
MASSELOT, Notaire.*

OFFICE NOTARIAL

Norbert Diétrich M'FOUTOU  
NOTAIRE

B.P: 5407 - Tél.: 05 558 13 58/05 043 18 88 - E-mail: not.mfoutou@yahoo.fr, Pointe-Noire,  
République du Congo

## «SOCIÉTÉ CONGO CATERING» «S.C.C»

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle au Capital de Francs CFA: Un Million  
(1.000.000) / Siège social: Quartier Mpita, B.P: 221, Pointe-Noire-Congo  
R.C.C.M. CG/PNR/14 B 347

Suivant Acte reçu par Maître Norbert Diétrich M'FOUTOU, Notaire à Pointe-Noire, conformément à l'Acte Uniforme du Traité de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) notamment:

- Procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire de la «Société Congo Catering», en date à Pointe-Noire du deux septembre 2017, portant: Cession des parts Sociales suite au décès de l'associé majoritaire en date à Pointe-Noire du deux septembre 2017 entre la succession André Armand LE COINTRE, représentée aux présentes par ses deux enfants héritiers ensemble, savoir Madame Christine Michèle Simone LE COINTRE, épouse LE COUPANNEC, et Monsieur Pascal André Georges LE COINTRE (Cédant d'une part) et l'associé restant Monsieur Alain Michel VIDERAS (Cessionnaire d'autre part), entraînant:

1- La modification des statuts et le passage de la Société à Responsabilité Limitée «Pluripersonnelle» à la Société à Responsabilité Limitée «Unipersonnelle»;

2- La dissolution de la Cogérance et la confirmation du Gérant;

A cet effet, les statuts de la «Société Congo Catering» ont été modifiés et mis à jour, puis enregistrés le sept septembre deux mille dix-sept à la Recette des Impôts de Pointe-Noire

centre-ville, sous le Folio 162/9 numéro 6552, avec comme caractéristiques principales:

**Dénomination:** «SOCIETE CONGO CATERING» SARL. U.;

**Forme:** Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle;

**Siège Social:** Quartier Mpita, B.P.: 221, Pointe-Noire-Congo ;

**Durée:** 99 années, à compter de son immatriculation au RCCM, sous le n° CG/PNR/14 B 347 du neuf avril deux mille quatorze;

**Objet social:** Restauration, Catering;

**Gérant:** Monsieur Alain Michel VIDERAS;

**Dépôt légal:** A été entrepris, le treize septembre deux mille dix-sept, au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, enregistré sous les numéros 17 DA 1128, 17 DA 1129 et 17 DA 1130.

*Pour Avis,  
Maître Norbert Diétrich  
M'FOUTOU, Notaire.*

**STL** ECOLE PRIVEE SAINTE THERESE DE LISIEUX  
Votre Ecole de Proximité

Référence : Quartier KIBINA vers le domaine  
« Ta Mboundzou »  
(Arrêt de bus Ngoma MAYASSI)

**PROGRAMME FRANÇAIS CONGOLAIS**

L'Anglais à partir du CE1

Chinois & Espagnol au collège

Maternelle

Primaire

Collège

CP Unique

INSCRIPTION 28 AOÛT A PARTIR DU 2017

Contact : 05 531 10 23 / 05 059 92 66

Un enseignement de qualité accessible à tous

Pointe-Noire, le 25 septembre 2017

## ANNONCE LEGALE

Le Notaire, Maître G. Christian YABBAT-LI-BENGUE, a reçu en la forme authentique, en date du 24 août 2017, le procès -verbal de l'assemblée constituante et les statuts portant création de la Société des Services Congo, en sigle SOSERV, enregistré à Pointe-Noire, le 28 août 2017, sous le n° 749, folio 161. Ladite société a pour:

**DENOMINATION:** Société de Services Congo, en sigle SOSERV CONGO;

**FORME:** Société à responsabilité limitée unipersonnelle;

**CAPITAL:** 1.000.000 F. CFA;

**OBJET:** la prestation de services, notamment: la mise à disposition du personnel, l'organisation de l'événementiel, le tourisme, l'entretien des espaces, la désinsectisation, le dératisation et le négoce.

**SIEGE:** parcelle n°2, Bloc n°1, section CF2, Mont-Kamba, Pointe-Noire, République du Congo;

**Durée:** 99 ans;

**Gérance:** Monsieur Patrice NGOWAMA ;

**DEPOT:** au greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire, sous n°17/DA 1093 du 04/09/17;

**IMMATRICULATION:** à Pointe-Noire, N° RCCM CG/PNR/17 B 368.

*Pour avis,  
Maître Romain ONGOUAGNON NGAYI-KOU,  
Avocat à la Cour.*

22<sup>e</sup> session du comité de direction du Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville

# Le CHU-B: un malade qui ne soigne même plus

«L'action». Telle est l'ambition que s'est assignée le comité de direction du CHU-B (Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville) qui s'est réuni, le vendredi 22 septembre 2017, au ministère des Affaires étrangères, de la coopération et des Congolais de l'étranger, pour impulser une nouvelle dynamique à cette structure hospitalière qui jouit d'une image pitoyable auprès des usagers. Le budget du CHUB, exercice 2017 dont le montant n'a pas révélé a été adopté au cours de cette 22e session dont les travaux ont été présidés par le Pr. Jean-Rosaire Ibara, président du comité de direction.

Cette session, la première du genre depuis 2015, s'est tenue dans un contexte social tendu. En effet, le CHU-B comme l'Université Marien Ngouabi, connaît des retards de salaires. On parle de deux mois. Déboussolés, les travailleurs sont entrés en grève pour exiger de se faire payer. Sur le plan social comme en termes de prestations, le CHUB ne rassure guère. Aujourd'hui, la problématique de ce centre se pose en termes de qualité, d'efficacité, d'attractivité, et compétitivité, de croissance et de développement. Cela signifie que le CHUB a de nouveaux et nombreux défis à relever. Pour réaliser sa mission, la structure CHUB, a dit Jean Rosaire Ibara, doit s'inspirer des valeurs suivantes: la pertinence, l'excellence, la transparence, l'imagination, la responsabilité et l'éthique. «Le CHUB jouit d'une réputation assez mitigée auprès de ses usagers», a reconnu le

président du comité de direction du CHUB. Pour lui, le centre peut certainement améliorer cette image et la qualité de ses services au regard, «de l'extraordinaire capital humain de la structure lui devra porter cette volonté souhaitée et partagée de faire du CHUB le véritable hôpital de dernier recours pour un pays qui aspire à l'émergence», a laissé entendre Jean Rosaire Ibara. C'est pourquoi il a appelé tous les acteurs à plus d'audace et de créativité dans une vision réaliste et adaptée à notre environnement. Ce faisant, Jean-Rosaire Ibara a demandé aux membres du comité de direction de réfléchir sur un projet d'établissement qui, «à travers un cadre de performance, définit notamment sur la base des orientations médicales, les objectifs généraux de l'établissement dans le domaine médical, de soins infirmiers et obstétricaux, de l'enseignement et de la recherche, de la politique sociale, des plans de formation,



Jean-Rosaire Ibara clôturant les travaux du comité de direction.

du système d'information et de l'assurance-qualité», a-t-il dit. Ce projet, a-t-il indiqué, doit être perçu comme l'expression de l'ambition et de la volonté de tous les travailleurs du CHUB à aller vers le changement qualitatif et le progrès, dans l'objectif majeur de consolider son leadership au sommet de la pyramide sanitaire de notre pays. «Ceci permettra d'améliorer d'avantage l'offre de soins que nous proposons à nos populations. Cette vision partagée avec tous les acteurs cadre bien avec les aspirations professionnelles et personnelles. Ne perdons pas de vue que dans ce monde en pleine mutation, l'assurance-qualité sera désormais la règle. Que la santé des populations soit notre challenge et que la maladie soit notre ennemie», a fait remarquer Jean-Rosaire Ibara. Au terme des travaux, les

membres du comité de direction ont adopté avec amendements, le projet du budget exercice 2016, le rapport d'activités au 31 décembre 2016, le compte administratif et compte financier, année 2016 et le projet du budget, exercice 2017 dont le montant n'a pas été révélé. Par ailleurs, le comité de direction a pris acte des comptes administratifs et financiers des exercices 2013, 2014 et 2015, étant entendu que ces derniers ont fait l'objet d'audits. S'agissant du plan d'action août-décembre 2017, le comité de direction a apprécié la pertinence et a recommandé à la direction générale du CHUB de revoir les priorités et réviser les budgets en conséquence, en collaboration avec les services du Ministère des finances

Cyr Armel YABBAT-NGO

Presse

## RSF et CPJ écrivent au président Sassou-Nguesso pour demander la libération de Ghys Fortuné Bemba

Dans une lettre datée du 18 septembre 2017, adressée au Président de la République, Denis Sassou-Nguesso, RSF (Reporters sans frontières) et CPJ (Comité pour la protection des journalistes), deux organisations indépendantes de défense de la liberté de la presse, demandent la «libération immédiate» du journaliste et éditeur du journal «Talassa», Ghys Fortuné Bemba. Ce dernier est emprisonné depuis plus de huit mois pour avoir donné la parole à un opposant au régime. A ce jour, aucune date n'a été fixée pour son procès.



«Le Comité pour la protection des journalistes et Reporters sans frontières, deux organisations indépendantes de défense de la liberté de la presse, souhaitent vous exprimer leur profonde inquiétude concernant l'emprisonnement sans inculpation de Ghys Fortuné Bemba, l'éditeur du journal privé Talassa, depuis janvier dernier.

Les services de sécurité de la République du Congo ont arrêté M. Bemba à Brazzaville, le 11 janvier 2017. Selon une déclaration du procureur de la République, André Oko Gakala, l'éditeur est accusé de «complicité d'atteinte à la sécurité de l'Etat», en lien avec la publication d'une déclaration de l'ancien chef rebelle, Frédéric Bintsamou, également connu sous le nom de Pasteur Ntumi. L'arrestation de Bemba a eu lieu à la suite d'une descente des forces de sécurité congolaises dans les locaux de Talassa, le 9 janvier, afin, selon la presse, d'empêcher la publication du journal.

Selon une personne proche du dossier du journaliste, la demande de liberté conditionnelle, en attendant le procès, a été refusée et aucune date d'audience n'a été fixée. Lorsque le CPJ a contacté, en juillet 2017, Séraphin Ondele, le directeur de cabinet du ministre de l'Intérieur de la République du Congo, il a affirmé ne pas être au courant du cas de Monsieur Bemba.

Ce n'est pas la première fois que Monsieur Bemba et son journal sont visés par les autorités congolaises. Le journaliste a déjà été arrêté en 2015, en lien avec un article qui critiquait votre administration, et Talassa a été suspendu en 2007 et en 2013.

La détention de M. Bemba, qui dure depuis plus de huit mois, sans procès, est inhumaine et résonne comme une intimidation pour tous les médias du Congo, indiquant que le gouvernement ne respecte pas les droits fondamentaux des journalistes de récolter et de diffuser des informations, et qu'ils pourront eux aussi être emprisonnés.

Nous vous demandons instamment d'user de votre entregent pour assurer que Monsieur Ghys Fortuné Bemba soit immédiatement libéré et que toutes les enquêtes contre lui soient abandonnées. La liberté de la presse en République du Congo dépend d'un climat dans lequel les journalistes peuvent travailler sans peur des représailles, ce qui, à son tour, dépend de votre leadership», dit la lettre qui porte les signatures de Joël Simon (Directeur exécutif du CPJ) et Christophe Deloire (Secrétaire général de RSF).

Education

## Les enseignants du public à l'école du savoir

Afin d'améliorer la qualité de l'enseignement au Congo, le bureau de l'Unesco antenne de Brazzaville, grâce à l'appui financier de la République populaire de Chine, a lancé, début septembre 2017, à Pointe-Noire, la deuxième phase du projet «de renforcement des capacités des institutions de formation des enseignants et organisation de la formation continue des enseignants du primaire et du secondaire au Congo». La cérémonie de lancement était placée sous les auspices de Jean-Baptiste Sitou et Jacqueline Concko, respectivement directeur départemental de l'Enseignement primaire et secondaire chargé de l'alphabétisation, et directrice départementale de l'Enseignement technique et professionnel de Pointe-Noire.

L'inspecteur général de l'Enseignement technique et professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi, Jean Pierre Malonga, a loué les efforts de la Chine et de l'UNESCO pour leurs soutiens multiformes dans le secteur du système éducatif congolais. Avant de rappeler les objectifs que vise ce projet: «Renforcer les capacités des institutions de formation de formateurs: ENS (Ecole nationale supérieure), ENI (Ecole normale des instituteurs) de Brazzaville, Dolisie et Owando, (équipement de quatre salles de formation multimédia à ENS et dans les trois ENI; créer deux centres départementaux à Dolisie et à Owando de formation en FAOD (équipés et utilisés); Renforcer les capacités des superviseurs pédagogiques en ingénierie de la formation; produire et mettre à disposition des ressources pédagogiques; rendre effective la formation continue des enseignants du primaire et du secondaire; faire acquérir de bonnes pratiques relatives à l'intégration pédagogique de la FAOD». Quelque 250 enseignants au total de l'enseignement général et technique sont concernés par cette formation en TIC et en TICE qui ont pris fin le 16 septembre dernier.

Equateur Denis NGUIMBI

### EN VENTE A BACONGO

- Une parcelle située rue Augagneur (entre l'avenue Simon Kimbangu et l'avenue des dalettes)
- Une demi parcelle située rue Ngoma Louis vers Sainte Bernadette.

Contact: 06 691 29 84 / 06 675 17 27

REDD+, et conduira notre pays à la dernière phase, la phase de paiement des crédits carbone, attendue impatiemment par les populations locales. Ainsi, outre l'objectif de lutte contre le changement climatique, le processus REDD+ contribuera à la lutte contre

la pauvreté et la diversification économique.» Il faut noter que l'atelier a réuni les représentants de toutes les parties prenantes du processus REDD+, y compris les délégués des douze départements du Congo.

Philippe BANZ

## Atelier national de validation du plan d'investissement de la stratégie nationale REDD+

# Le REDD+ congolais entre dans sa phase pratique

Le plan d'investissement de la stratégie nationale REDD+ validé avec amendements, à travers un atelier national organisé par le ministère de l'Economie forestière, tenu pendant deux jours à Brazzaville, du 18 au 19 septembre 2017, fait passer le processus REDD+ de la théorie à la pratique. Cet atelier a été présidé par Mme Rosalie Matondo, ministre de l'Economie forestière, en présence de Djibrilla Issa, représentant résident de la Banque mondiale au Congo, et Macaire Nzomo, conseiller du Président de la République en environnement et développement durable, président du Comité national REDD+.

Le plan d'investissement validé constitue un cadre de référence des actions visant la réduction des émissions issues de la déforestation, la dégradation des forêts et l'accroissement du stock carbone. Ce document fera, aussi, l'objet de lobbying auprès d'autres banques multilatérales, d'organisations internationales et des donateurs. A ce titre, le plan d'investissement servira à la fois d'outil de coordination politique pour le Gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre du processus REDD+, mais également d'outil de levée des fonds pour des ressources additionnelles qui financeront ce programme. Après les nombreuses consultations des parties prenantes au processus REDD+, le plan d'investissement validé avec amendements sera réalisé sur la période 2018-2025. Il

est axé autour de huit projets portant sur la gestion durable des écosystèmes forestiers du Mayombe, du Chaillu et du massif du nord Congo, le développement des plantations forestières et agro-forestières dans la vallée du Niari, le centre du pays et la Cuvette congolaise. Ces projets sont la réponse aux principales causes actuelles et futures de la déforestation, à savoir: l'exploitation forestière, l'agriculture, l'exploitation minière et l'agro-industrie. C'est dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques, l'une des plus graves menaces de l'heure à laquelle l'humanité est confrontée que le Congo a adhéré depuis 2008 au processus REDD+. Bien qu'étant un pays à forte couverture forestière, couvrant 22.334.000 hectares, soit 65,4% du territoire national, et



Photo de famille des organisateurs et participants.

à faible taux de déforestation estimé 0,47%, la République du Congo s'est engagée à contribuer à l'effort mondial de réduction des émissions de gaz à effet de serre. La réalisation du plan d'investissement permettra de contribuer à la réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts, estimée à 21,5 millions de tonnes équivalents carbone pour la période 2000 à 2015 et à 35 millions de tonnes équivalents carbone pour la période 2015-2020, en tenant compte des émissions historiques et futures. A cette occasion, au nom des bailleurs de fonds, Djibrilla Issa a souligné: «En tant que partenaires du Gouvernement, la Banque mondiale et la Banque

africaine de développement sommes honorés d'être aux côtés du Gouvernement pour aider à monter un programme d'investissements REDD+ qui sera bancable et en mesure de réduire non seulement la déforestation et la dégradation des forêts, mais aussi de contribuer activement à la croissance économique et la réduction de la pauvreté en République du Congo». Pour sa part, Mme Rosalie Matondo a dégagé l'intérêt de ce plan d'investissement: «Avec l'élaboration du plan d'investissement, la République du Congo, notre pays, est entré dans la deuxième phase du processus REDD+. Il s'agit d'une phase cruciale qui permettra de démontrer la faisabilité du processus

Première session ordinaire administrative du Conseil municipal de Kinkala

## Les conseillers décidés de s'attaquer aux priorités du moment

**Le Conseil municipal de Kinkala a ouvert lundi 25 septembre 2017 sa session ordinaire administrative, sous l'égide de Joseph Kifoua, président dudit conseil et maire de la commune de Kinkala, en présence de Georges Kilebe, préfet du Pool. Autorités locales, représentants des différents corps constitués et des partis politiques et invités étaient eux aussi présents à l'ouverture de ces assises. Deux temps forts ont marqué la cérémonie, qui s'est déroulée dans la salle polyvalente de la mairie. D'abord le discours du maire de Kinkala et l'adresse du préfet du Pool, puis la photo de famille prise sur le perron de l'hôtel de ville. Cette session inaugurale sera clôturée le 5 octobre prochain.**



Le présidium.



L'assistance

Dans son discours d'ouverture, Joseph Kifoua a fait savoir que cette session, en présence du préfet, revêtait «un caractère important». S'adressant aux conseillers municipaux, il a souligné: «Distinguez conseillers, au cours de cette session, il s'agit de réfléchir sur certaines affaires concernant les priorités qui nous aideront à faire asseoir notre institution. Nous devons avoir à l'esprit, la vraie mesure des enjeux qui nous attendent: la misère et la pauvreté de nos populations. Pour ce faire, nous devons prendre le dessus sur nos passions, nos incompréhensions, nos suspicions, mais plutôt forger les supports de notre unité, de notre matière grise dans la confiance mutuelle et nous positionner en vrais artisans, afin d'améliorer les conditions de vie des populations de notre ville, Kinkala». Avant de déclarer ouverts les travaux, le président du Conseil municipal et maire de la commune de Kinkala a souhaité: «Les débats au cours de cette présente session administrative qui est une émanation des assises d'Oyo devront se dérouler sans tabou, sans passion et sans monopoliser la parole. Pensons ensemble Kinkala commune, soucions-nous du

développement de Kinkala, travaillons! Travaillons bien, dans le respect des uns et des autres en vue de bons résultats attendus par nos populations!». A cette occasion, le préfet du Pool a exhorté à plus de dynamisme, et a renouvelé ses encouragements aux conseillers municipaux de Kinkala chef-lieu du département qu'il a à charge, ainsi que son entière disponibilité à œuvrer ensemble avec eux, pour le bien-être des filles et fils de cette partie du pays. «Je commencerais par saluer votre conseil qui en ce jour entre dans une phase active. C'est dire distingués conseillers, l'importance de votre responsabilité à cette session. Votre assiduité, votre implication devra être de mise et que pleinement vous devriez vous mettre au travail. Vos mandants attendent beaucoup de votre assemblée locale et ce pour leur bien-être. Cette rencontre d'échange devrait guider votre action afin d'éviter les éventuelles déviations administratives», a rappelé Georges Kilebe, qui a renchéri que «la recherche de la paix dans notre département, condition sine qua non au bon exercice de votre mandat doit nous habiter de façon globale parce que sans elle aucun exercice, aucun développe-

ment ne serait possible».

Entre autres points, les participants à ces travaux réfléchissent sur l'assainissement de la ville de Kinkala, les armoiries de la commune, la rentrée scolaire dans l'ensemble de la commune, le passif des tâches de la communauté urbaine de Kinkala, devenue commune autonome. A partir d'un état des lieux du patrimoine municipal, leurs réflexions portent aussi sur le choix des sites devant abriter les services municipaux tels la police, la gendarmerie, le CSI (Centre de santé intégré), le marché, les écoles. Figurent également au menu de la rencontre, l'examen du compte-rendu des travaux de la session inaugurale tenue du 24 au 30 août 2017, l'examen du règlement intérieur du Conseil municipal de Kinkala, le programme d'activités minimum

du bureau exécutif allant de septembre 2017 à février 2018. Pour ce faire, les conseillers municipaux de la commune de Kinkala travaillent dans deux commissions: affaires administratives et juridiques, économie et finances. Notons que cette session se tient après le séminaire de renforcement des capacités des présidents des Conseils départementaux et municipaux, en présence des préfets des douze départements du Congo, tenu à Oyo, dans le département de la Cuvette du 10 au 15 septembre 2017. C'était sous l'autorité du ministre de l'intérieur, de la décentralisation et du développement local.

**Aristide Ghislain  
NGOUMA**

### Ils ont dit:

\* **Mme Jev-Cynthia Diakouika Matondo, conseillère municipale de la commune de Kinkala**



\*\* Cela symbolise un grand changement et beaucoup d'évolution, mais aussi beaucoup de travail. Nous espérons néanmoins être en mesure de ce qui nous attend comme tâche. Je crois qu'il n'y a pas de petit boulot. On ne peut pas aujourd'hui gérer une population et prétendre que c'est un petit boulot. Je crois que c'est une grande responsabilité que

nous avons devant nous, et que nous devons forcément venir à point dans cinq. Nous pourrions tirer des conclusions à ce moment-là pour voir si réellement nous avons été en mesure de notre responsabilité, de la tâche qui nous a été confiée.

\* **Arnaud Valéry David Malanda, vice-président du Conseil municipal et adjoint au maire de Kinkala**

\*\* C'est une commune naissante. Pour nous, participer



à l'animation de cette session administrative c'est toujours dans le sens de l'inauguration de la nouvelle commune. Ce

qui est bien, c'est l'engouement et la cohésion qui règnent au sein des conseillers parce que nous sommes une institution. Jusqu'à présent tous nous parlons le même langage et nous pensons que cela sera utile pour l'avenir de cette commune naissante.

L'enjeu prioritaire pour nous c'est d'abord la paix, sans laquelle personne ne fera rien. Nous avons donc pour priorité celle des fils et filles du département du Pool qui vivent dans les forêts, vous connaissez la situation qui dure déjà une année. Nous nous y attelons question de décentraliser un tant soit peu

les choses à notre niveau, au niveau communal. La paix aujourd'hui les gens sont en train d'en jauger sinon d'en comprendre l'importance parce qu'à cause de la situation que vit le département, certaines activités sont bloquées, ont freiné. C'est pourquoi, comme on dit, on ne met pas la charrue avant les bœufs, nous avons mis devant nous la paix, cette paix qui nous emmènera certainement à un succès, par rapport à la mission qui nous est échu.

**Propos recueillis  
à Kinkala par Aristide  
Ghislain NGOUMA**

**Un chauffeur de corbillard refuse au dernier moment d'aller au cimetière**  
La scène, désolante et choquante, s'est produite mercredi 27 septembre 2017, à la Paroisse Jésus Ressuscité et de la Divine Miséricorde, au Plateau des 15 ans, à Brazzaville. Après la messe de réquiem, vers 14 heures, au moment où des amis et connaissances installés dans les moyens de locomotion attendaient le départ pour la dernière demeure, le chauffeur du corbillard a manifesté un refus catégorique d'aller au cimetière de Loukanga, dans le 8ème arrondissement de la ville capitale. Ce comportement a rendu nerveuse la famille éplorée et des amis venus la soutenir dans sa dure épreuve. Le chauffeur a fait recours à un collègue qui a, enfin, accepté de transporter le cercueil au cimetière comme convenu. Est-ce qu'une fraction de travail fait partie des habitudes des agents des pompes funèbres municipaux? Exigeait-il un pourboire?

**Des douaniers relevés de leurs fonctions par le ministre des Finances et du budget!**  
Le ministre des Finances et du budget, Calixte Nganongo, n'est pas content et a tapé du poing sur la table. D'après une note de service datée du 21 septembre 2017 que des réseaux sociaux se reflètent, l'argentier du Congo a relevé de leurs fonctions huit agents des douanes «en raison de fausses déclarations douanières dans la période allant du 11 au 15 septembre 2017». Ils ont été remis sans autre forme de procès à la disposition de la direction générale des douanes et des droits indirects, avec directive au DG des douanes de ne pas faire entorse à cette instruction. Certains n'en croient pas, évidemment, leurs oreilles dans un pays où l'impunité est érigée en règle de gestion des affaires publiques.

**SNPC: des confidences d'«AfricIntelligence» font mouche sur Internet**  
Les internautes congolais ont trouvé du grain à moudre avec les confidences d'«Africa-Intelligence» qui annonce des changements dans l'organisation de la SNPC (Société nationale des pétroles du Congo) que le prochain conseil des ministres devrait, selon ses sources, valider. «Celle-ci devrait revenir sur les statuts de 2010 afin de restituer un poste de président du Conseil d'administration (PCA), un directeur général et un seul adjoint en charge de l'exploration-production», écrit AfricIntelligence. Ce journal révèle aussi qu'«au même Conseil des ministres pourrait également être discutée la nomination des nouveaux dirigeants de la SNPC. Le poste de PCA pourrait être confié à Rigobert Roger Andely, dont le profil devrait plaire au FMI avec lequel le Congo négocie pied à pied (...). Le futur directeur général de SNPC pourrait être Raoul Ominga, un très proche du fils du président Denis Sassou Nguesso dit Kiki, actuellement en charge de toutes les activités de trading en tant que directeur adjoint de SNPC. Ominga est actuellement le directeur adjoint de SNPC en charge des finances. (...) Le prochain directeur général adjoint de SNPC pourrait être Charles Alfred Sockath, ancien directeur général adjoint en charge de l'exploration-production. Sockath est également un très proche de Denis Christel Sassou-Nguesso.» Il conclut: «La future secrétaire générale de la société d'Etat pourrait être la fille de l'actuel Vice-premier ministre congolais Firmin Ayessa, Yan Ayessa, actuellement cheffe de service à la SNPC. Denis Christel Sassou Nguesso ne devrait pas obtenir de poste dans le nouvel organigramme, mais restera aux commandes via ses deux directeurs adjoints qui lui doivent en partie leur carrière.» Peut-être faut-il attendre le prochain Conseil des ministres pour démêler la réalité de la simple rumeur.

### L'eau potable toujours rare à Brazzaville

La situation de l'eau potable dans la capitale Brazzaville atteint de plus en plus un niveau inquiétant. En effet, des quartiers entiers sont régulièrement privés d'eau potable. La SNDE (Société nationale de distribution d'eau) semble avoir adopté le système de délestage servant les quartiers les uns après les autres. Mais, à côté, il y a des quartiers qui demeurent pendant des semaines, voire des mois, sans eau potable. Au quartier 47 de Moundali, dit du CEG Matsoua, par exemple, il n'y a pas d'eau depuis 1 mois. Les habitants sont obligés de faire de longs parcours pour s'approvisionner. Curieusement, la SNDE leur envoie toujours les états de consommation, les obligeant à payer l'eau qu'ils ne consomment pas. Faut-il payer ou non?

### La remise en circulation des bus de la STPU, un bluff?

Les agents de la STPU (Société de transport public urbain) ont annoncé en fin de semaine dernière la suspension de la grève qu'ils avaient déclenchée et annoncé la remise en circulation de leurs autobus pour le lundi 25 septembre 2017. Quatre jours après la date indiquée, les autobus de la société sont toujours invisibles, à Brazzaville comme à Pointe-Noire, et cela commence à provoquer une angoisse, surtout quand on sait que la rentrée scolaire aura lieu lundi 2 octobre. On s'attend donc à une rentrée difficile, faute de fréquence régulière des bus pour faciliter le transport urbain. Mais, qui a donc intérêt à retarder la mise en circulation des bus de la STPU, les seuls à avoir une grande capacité de transport des passagers sur un long rayon?

| Tarifs d'abonnement       |                              |
|---------------------------|------------------------------|
| <b>Congo</b>              | <b>Francophone</b>           |
| <b>6 mois</b>             | <b>91 Euros</b>              |
| <b>Retrait sur place:</b> | <b>182 Euros</b>             |
| <b>15.600</b>             | <b>Autres pays d'Afrique</b> |
| <b>Expédié:</b>           | <b>96 Euros</b>              |
| <b>23.400</b>             | <b>192 Euros</b>             |
| <b>1 an</b>               | <b>Europe</b>                |
| <b>Retrait sur place:</b> | <b>96 Euros</b>              |
| <b>31.200</b>             | <b>192 Euros</b>             |
| <b>Expédié:</b>           | <b>Amérique-Asie</b>         |
| <b>46.800</b>             | <b>100 Euros</b>             |
| <b>France, Afrique</b>    | <b>200 Euros</b>             |

Pour tous renseignements, contacter les bureaux de La Semaine Africaine à Brazzaville et à Pointe-Noire.  
e-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

## Un nouveau Président pour l'Angola

## João Lourenço promet un renforcement de la démocratie

Elu le 23 août dernier à l'issue des élections générales organisées en Angola, João Lourenço, ex-ministre de la Défense a été investi officiellement dans ses fonctions, comme troisième président de ce pays. Il succède à José Eduardo Dos Santos, 74 ans, qui a décidé de céder librement le fauteuil, après 38 ans de règne. Le nouveau Président est un pur produit du parti au pouvoir, le MPLA (Mouvement populaire pour la libération de l'Angola). Il a prêté serment mardi 26 septembre 2017 au Mémorial Antonio Agostinho Neto à Luanda. Il prend en main les rênes du pays pour un mandat de cinq ans.



João Lourenço.

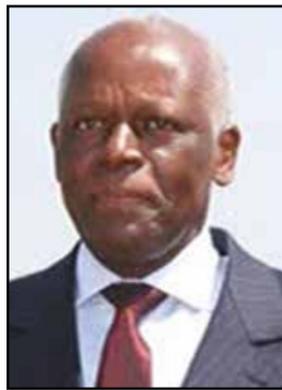
C'est devant une quinzaine de chefs d'Etat, dont le Congolais Denis Sassou Nguesso, que s'est déroulée la cérémonie d'investiture de João Manuel Gonçalves Lourenço. Le troisième président angolais a juré respect et fidélité à la Constitution de son pays, dont il devient désormais le garant de la souveraineté. Ce général à la retraite âgé de 63 ans, qui parle portugais, anglais, russe et espagnol, arrive au pouvoir à l'heure où l'Angola comme d'autres pays de la région se trouve étranglée par la crise économique. Il a promis de renforcer la démocratie dans son pays et donner plus de place à la société civile. Son accession au sommet de l'Etat ne fait que confirmer sur la scène politique angolaise l'emprise du MPLA, au pouvoir depuis l'indépendance du pays en 1975. «Je serai le président de tous les Angolais. Je travaillerai à améliorer les conditions de vie et le bien-être de tout notre peuple pour

répondre aux grandes attentes suscitées par mon élection et la confiance renouvelée au MPLA. Pour ce nouveau cycle politique qui débute aujourd'hui et dire sa légitimité des urnes, la constitution sera notre boussole et les lois notre critère de décisions. La construction de la démocratie doit se faire jour après jour», a souligné João Lourenço. Il a promis de nouer des alliances et œuvrer à dépasser les divergences et faire grandir le pays. «J'assume dès maintenant mon engagement à mettre en œuvre mes promesses électorales et ce, avec des politiques publiques qui répondent aux attentes des citoyens, avec un gouvernement inclusif faisant appel à la participation de tous les Angolais indépendamment de leur lieu de naissance, genre, langue maternelle, religion, situation économique ou condition sociale», a-t-il déclaré.

Depuis sa désignation comme dauphin de José Eduardo Dos Santos, on a beaucoup épilogué

sur ce que sera réellement la marge de pouvoir de João Lourenço. D'aucuns voient se profiler une présidence bicéphale, en ce sens que derrière lui pourrait trôner, baobab tutélaire, l'image de l'ancien Président. Hypothèse que rejette João Lourenço.

En Angola, les enfants Dos Santos se retrouvent dans les sphères importantes du pays. La fille Isabel dos Santos, mariée avec le collectionneur d'art Rdcongolais Sindika Dokolo, est surnommée la «princesse». Elle est à la tête de la SONANGOL (Société nationale des carburants d'Angola), une entreprise publique chargée de l'exploitation et de la production de pétrole et de gaz naturel en Angola. Le groupe est la principale entreprise, représentant près d'un tiers du PIB (Produit intérieur brut) du pays et intègre de façon verticale un grand nombre de filiales. Grâce à ses multiples participations dans des sociétés



José Eduardo Dos Santos.

angolaises et portugaises, Isabel dos Santos, milliardaire de 40 ans, détient rien qu'en Angola 25% du capital de la banque BIC, pour une valeur de 160 millions de dollars ainsi que 25% d'Unitel, l'une des deux sociétés de téléphonie du pays. La nomination il n'y a pas si longtemps de son frère, José Filomeno de Sousa dos Santos dit «Zénu», 35 ans, à la tête du nouveau Fonds souverain angolais, illustre la mainmise croissante de la famille présidentielle sur l'ensemble des sphères du pouvoir. Ce fonds a été lancé en octobre 2012 pour investir dans le développement du pays. Leur père lui-même gardera encore les commandes du parti jusqu'en 2022. Il quitte la présidence, pas le pouvoir ou les manettes d'influence.

Aristide Ghislain  
NGOUMA

## Sénégal

## Abdoulaye Wade rejette le dialogue proposé par Macky Sall

L'ancien président Abdoulaye Wade, désormais chef de file de l'opposition sénégalaise a choisi, un jour particulier, le 26 septembre 2017, date des célébrations des 15 ans du naufrage du Joola, le bateau qui avait coulé au large des côtes sénégalaises, pour répondre au président Macky Sall. L'ex-chef de l'Etat sénégalais arrivé deuxième aux récentes législatives avec sa coalition a été invité à participer au dialogue national. Il a adressé un refus catégorique à son successeur.

C'était au siège du PDS (Parti démocratique sénégalais), bondé de monde, dans une atmosphère électrique qu'Abdoulaye Wade a pris la parole mardi dernier. Pour la première fois depuis son retour en juillet 2017, le leader du parti qu'il a créé en 1974, en a présidé la réunion du comité directeur. Il pense que Macky Sall ne montre aucun signe de bonne volonté pour dialoguer. «S'agissant de ce que Macky Sall appelle le dialogue, le comité directeur note qu'il n'est pas dans l'attitude d'un homme qui veut dialoguer», a estimé Abdoulaye Wade.

Il s'est exprimé durant 40 minutes, le plus souvent en wolof. Visiblement, il considère que les récentes législatives, ratées et truquées d'après lui, auraient dû entraîner des réformes en vue de la présidentielle de 2019. «Il est en présence d'une série de problèmes qu'il pourrait résoudre aussi rapidement qu'il les a créés, mais qu'il n'aborde même pas, espérant faire passer le produit de sa turpitude au compte des profits et des pertes de l'élection. Macky Sall veut tromper l'opinion», a-t-il lancé.

Me Wade cherche clairement à faire pression sur Macky Sall, mais ne ferme pas la porte à des discussions. S'ils s'opposent, les deux hommes appartiennent néanmoins à la même famille des libéraux.

Germaine NGALA

## Droits de l'homme

## L'ONU publie un rapport accablant qui pointe l'exécutif en RD Congo

Le Conseil des droits de l'homme des Nations unies s'est réuni mardi 26 septembre 2017 à Genève (Suisse), avec à l'ordre du jour le rapport annuel sur la situation des droits de l'homme en RD Congo. Une déclaration rigoureuse, accablante pour les autorités de Kinshasa, directement mises en cause pour les vagues de répressions meurtrières menées dans le pays. Les forces de sécurité et les donneurs d'ordres sont dénoncés dans ce rapport. Mais les autorités du pays rejettent vigoureusement ces conclusions publiées quelques jours seulement après l'intervention à la tribune des Nations unies du Président Joseph Kabila Kabange.



Joseph Kabila à la tribune de l'ONU.

Le document précise que «peu de choses ont été faites pour mener des enquêtes crédibles, impartiales et indépendantes sur les graves violations des droits de l'homme commises par les forces congolaises de défense et de sécurité» dans le Kasai. Le Conseil des droits de l'homme des Nations unies regrette que Kinshasa ne se soit pas saisi des informations transmises au sujet des 87 fosses communes recensées dans le Kasai, et que l'action des forces armées congolaises, avec un usage jugé «disproportionné» de la force, ait conduit à «l'une des pires crises humanitaires du monde». En un an, 5.000 personnes ont trouvé la mort et 1,6 million de déplacés et réfugiés ont été recensés selon l'organe onusien.

Maman Sambo Sidikou, représentant spécial du secrétaire général des Nations unies et chef de la MONUSCO (Mission de l'ONU en RDC), a demandé la mise en œuvre de procédures judiciaires. «L'impunité chronique ne fait qu'encourager la violence», a-t-il souligné, avant de poursuivre que «des mesures fortes seront requises de la part du Gouvernement afin de traduire en justice les éléments des groupes armés, de la police nationale et des FARDC (Forces armées de la République Démocratique du Congo) impliqués dans des violations des droits de l'homme, y compris ceux ayant des responsabilités à tous les niveaux de la chaîne de commandement.»

Les violences dans le Nord et le Sud-Kivu ou dans la région du Tanganyika sont également citées, perçues comme une conséquence de l'instabilité politique entretenue par les autorités de Kinshasa. Le rapport note que le report incessant de l'annonce d'une date pour les élections promises est un manque de volonté politique. Car pour la Commission des droits de l'homme de l'ONU, ce qui a été mis en place à l'issue du dialogue national de décembre 2016, est «l'antithèse» de l'accord signé, avec une répression systématique des opposants politiques, des défenseurs des droits de l'homme et des journalistes. Les prisonniers politiques devaient être libérés. Leur nombre a triplé, accuse le département des droits de l'homme des Nations unies. Enfin, l'instance onusienne estime que Kinshasa ne souhaite pas «réellement poursuivre un processus démocratique pacifique».

Réagissant au rapport, Marie-Ange Mushobekwa, ministre congolaise des droits humains a indiqué que les élections auront nécessairement lieu dans les prochains mois. «Le tableau brossé sur les droits de l'homme dans mon pays est tellement sombre que l'on donne l'impression qu'il n'y a plus d'espace pour respirer en République démocratique du Congo. Et pourtant, on y respire, on y exerce des activités économiques, des enfants vont à l'école, les ONG exercent leurs activités, et même près de 600 partis politiques et une soixantaine de chaînes de télévision fonctionnent en toute liberté», se défend-elle.

Sur la situation politique et sécuritaire, le ministre a affirmé que «l'accord du 31 décembre 2016 est en train d'être mis en œuvre». Elle a rappelé que le Président Kabila a confirmé à l'Assemblée générale de l'ONU que «les élections auront bel et bien lieu. Mais ça sera, sans interférences étrangères», a-t-elle ajouté. Affaire à suivre!

Esperancia MBOSSA-OKANDZE

## ANNONCE

La veuve ITOUA née ANDJOLI Marie Catherine et les enfants ITOUA Hilaire: ITOUA Chantal Mireille, épouse LOEMBET, ITOUA Léa Evelyne, ITOUA Sylvie, ITOUA Caroline Solange, ITOUA LANGUI Patrick Ghislain, ITOUA LANGUI OSSEBI Stève, ITOUA ANDJOLI Claudia Christelle, ITOUA LANGUI Hilaire Brice, ITOUA LANGUI Lescyna et ITOUA LANGUI Curtis, par la présente, informent les services de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, qu'une procédure judiciaire les oppose à Madame YE QUI CHAN et Monsieur ZHANG KEQUAN pendante devant la Cour d'Appel de Brazzaville ainsi que de la condamnation de Maître ELENGA Anatole à deux (02) ans d'emprisonnement ferme, devant la Deuxième Chambre correctionnelle du Tribunal de Grande Instance de Brazzaville par jugement répertoire n°002 du 11 Janvier 2017, Vendeur de l'Immeuble Barnier, sans l'accord de la succession. En conséquence, ils demandent à ces services de ne pas procéder à l'établissement d'un titre foncier au profit de telle personne.

La présente vaut opposition.

**La famille ITOUA Hilaire**

**Pour de bonnes analyses,  
j'aime lire la Semaine Africaine**

«Magnum principium»: lettre apostolique du Pape François sur la traduction des livres liturgiques

## Pistes de lecture et propositions pour l'Eglise-Famille de Dieu au Congo-Brazzaville

Fidèle à la réforme liturgique impulsée par le Concile Vatican II, le Pape François vient de publier (9 septembre 2017) une lettre apostolique sous forme de Motu Proprio intitulée «Magnum principium» (L'important principe). Cette lettre apostolique porte principalement sur la modification du canon 838 de l'actuel Code de Droit Canonique. Modification qui entrera en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2017.

### I. Pistes de lecture

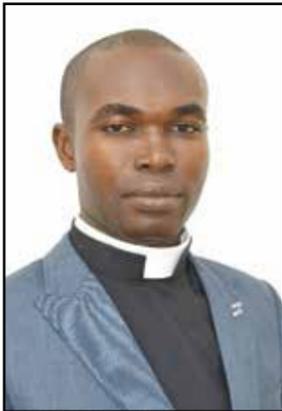
Contenu dans le Livre IV qui traite de la fonction de sanctification de l'Eglise («De Ecclesiae munere sanctificandi»), le canon 838, en effet, réglemente les compétences en matière d'organisation de la vie liturgique de l'Eglise. Du point de vue de la forme, ce canon conserve la subdivision quadripartite de sa version précédente. Par ailleurs, c'est au niveau du fond que la modification intervient, plus précisément au niveau des paragraphes 2 et 3 qui concèdent non plus au Saint siège (version précédente), mais aux Conférences épiscopales la compétence en matière d'adaptation, de traduction, d'approbation et de publication des livres liturgiques en langues vernaculaires dans les régions qui relèvent de leurs compétences, après confirmation par le Saint siège.

En clair, avant ce Motu Proprio, la traduction des livres liturgiques en langues vernaculaires se faisait en amont par les Conférences épiscopales à partir du latin. Après un examen minutieux, la Congrégation de tutelle, à savoir la Congrégation

pour le culte divin et la discipline des sacrements octroyait sa reconnaissance qu'on appelle en terme technique «*recognitio*». A ce stade du travail, ladite Congrégation pouvait encore formuler des propositions et procéder à certaines modifications avant de ratifier et confirmer le document final («*confirmatio*»). Mais avec la lettre apostolique «Magnum principium», cette reconnaissance (*recognitio*) devient ipso facto confirmation («*confirmatio*»).

Ainsi, en renforçant le rôle des Conférences épiscopales dans la traduction des livres liturgiques, le Pape François s'inscrit dans la droite ligne de la constitution conciliaire sur la sainte liturgie «*Sacrosanctum Concilium*» qui prône une participation «*consciente, active et fructueuse des fidèles*» (n°11). En ce sens, place-t-il au premier plan la responsabilité directe des Conférences épiscopales dans l'organisation et le déploiement de la vie liturgique dans les régions relevant de leurs compétences.

Toutefois, dans cette lettre apostolique le Pape François édicte au moins quatre principes majeurs que les Conférences épiscopales sont



Abbé Fabrice Nsemi.

tenues d'observer en matière de traduction des livres liturgiques: 1. Privilégier ce qui est utile et bon pour les fidèles; 2. Veiller au respect du caractère propre à chaque langue; 3. Respecter le sens du texte original; 4. Veiller à l'unité du rite romain. Au demeurant, cette lettre apostolique offre aux Conférences épiscopales du monde entier des perspectives pertinentes pour le développement de la vie liturgique en particulier et de la vie pastorale en général dans les diocèses et les paroisses qui relèvent de leurs compétences. Dès lors, comment la Conférence épiscopale du Congo peut-elle s'approprier ce document? Quelles en sont les pistes envisageables?

II. Propositions pour l'Eglise-Famille de Dieu au Congo  
Au Congo, l'usage des livres litur-

giques est subordonné aux langues majoritairement parlées dans chaque diocèse. Si le français comme langue officielle s'impose aussi en liturgie, l'usage des livres liturgiques dans cette langue ne souffre d'aucune entorse, puisque notre Eglise locale «*consomme liturgiquement*» tous les textes produits par l'A.E.L.F. (Association épiscopale liturgique pour les pays francophones).

En revanche, il y a une multitude de langues vernaculaires au Congo et chaque diocèse opte pour les langues les plus usuelles. Avec les nouvelles normes édictées par le Saint Père, nous avons désormais la possibilité d'effectuer un «*aggiornamento*» des livres/documents liturgiques hérités des missionnaires ou des travaux de certains évêques, prêtres et laïcs qui ont œuvré dans ce domaine. Aussi, avons-nous la possibilité d'ouvrir des chantiers encore inexploités dans ce domaine (traduction des autres livres liturgiques dans nos langues: la célébration des sacrements par exemple). Car l'efficacité de l'évangélisation, de la catéchèse et l'action liturgique de l'Eglise en dépendent substantiellement (Lex orandi, lex credendi). Il appartient donc à la Conférence épiscopale nationale de coordonner un tel chantier afin que le peuple de Dieu puisse vivre, pratiquer et célébrer sa foi dans sa culture en général et dans ses langues en particulier. N'est-ce pas là le mode d'expression par excellence de l'inculturation?

### Conférence épiscopale du Congo Calendrier de l'année pastorale 2017-2018

Du 9 au 15 octobre 2017: 46<sup>e</sup> Assemblée plénière de la C.E.C au C.I.O.-Brazzaville  
15 octobre 2017: Messe de clôture de l'Assemblée plénière et Accueil du Cardinal Dieudonné Nzapalainga, Archevêque de Bangui en la Basilique Sainte Anne du Congo  
Du 9 au 17 octobre 2017: Visite du cardinal Dieudonné Nzapalainga, Archevêque de Bangui, à Brazzaville  
Du 27 novembre au 3 décembre 2017: retraite spirituelle, à Liambou (Pointe-Noire)  
Du 9 au 12 avril 2018: Session pastorale, au C.I.O.-Brazzaville

### Diocèse de Kinkala Publication de bans

Mgr Louis Portella Mbuyu, évêque de Kinkala, a la joie d'annoncer à son presbyterium, aux frères et sœurs que s'il plaît à Dieu, le dimanche 8 octobre 2017, il ordonnera diacres à la place Mariale de la cathédrale Sainte Monique de Kinkala, les séminaristes ci-après: Annel Bakanguila Banzouzi, Brice Mouniengue, Fabien Mialoundama, et Urbain Mvouama. L'évêque de Kinkala exhorte à soutenir les ordinands par les prières.  
P.S. Pour toute question importante concernant l'ordinand, veuillez-vous adresser au vicaire général du diocèse de Kinkala.

Contact: 05 782 24 19 / 06 618 75 74 ou  
l'e-mail du diocèse: [diocesekinkala1@yahoo.fr](mailto:diocesekinkala1@yahoo.fr)

Cependant, il nous faut dépasser toute tendance visant à identifier un diocèse à une langue ou à une ethnie précise. Toutes les langues du Congo font partie de notre patrimoine culturel commun et peuvent être utilisées partout dans la mesure du possible, surtout qu'on observe de plus en plus un brassage linguistique aussi bien dans les villes que dans les campagnes. Cela va sans dire que dans tous les diocèses du Congo, on exécute les chants dans toutes les langues vernaculaires nationales. C'est un élément positif qu'il faut encourager et promouvoir. Car, c'est à la fois une fierté et une

richesse d'avoir autant de langues vernaculaires, mais pourvu qu'elles servent à renforcer l'unité et la cohésion nationale. C'est donc dans cet état d'esprit qu'il sied de mener ce travail synergique, en mettant à contribution tous les «*experts*» (dans l'esprit du numéro 25 de Sacrosanctum Concilium) pour que soient mis à la disposition du peuple de Dieu des livres liturgiques dans les langues de chez nous.

Abbé Fabrice N'SEMI  
Faculté de théologie  
de Lugano, Suisse.




## OFFRE EXCEPTIONNELLE STOCK LIMITE



**DELL OPTIPLEX**  
Ordinateur de bureau reconditionné

+



**IMPRIMANTE  
MULTIFONCTION**  
Impression-Photocopie-Scan



Tél.: 06 600 0000

PNR : 319, Avenue Charles De Gaulle  
BZV : 105, Boulevard Sassou Nguesso

Maître Marie Benoîte MAYOUKOU BANIANGUINA  
NOTAIRE  
2032, avenue de l'OUA (Immeuble du 14 juin) / Makélékélé - Brazzaville  
(République du Congo)  
Tél.: (242) 06 491 2079/01 247 40 37

---

**«S.P.S»**  
(Société des Prestations de Services) / Société A Responsabilité Limitée  
Au capital de 1 000 000 F. CFA / Siège social: 55, Avenue Matendé  
R.C.C.M POINTE-NOIRE CG/PNR/11 B 2070 / B.P: 474; Pointe-Noire  
REPUBLIQUE DU CONGO

### AVIS DE DISSOLUTION

Maître Marie Benoîte MAYOUKOU BANIANGUINA, Notaire titulaire d'un office notarial en la résidence de Brazzaville, a reçu en dépôt au rang de ses minutes, un procès-verbal de dissolution anticipée de la société «S.P.S», Société A Responsabilité Limitée. Ladite société était enregistrée jadis à Pointe-Noire centre en 2011, OR 16 numéro 502.

Le dépôt notifiant la dissolution anticipée a été enregistré sous le numéro 17 DA 1159, en date du 15 septembre 2017 à Pointe-Noire.

*Pour avis,*

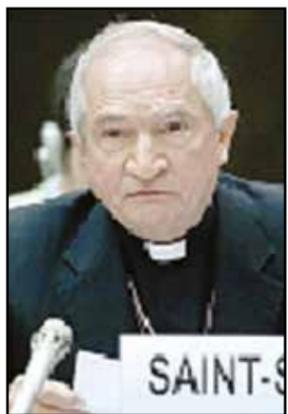
**Maître Marie Benoîte MAYOUKOU  
BANIANGUINA,  
Notaire.**

Cité du Vatican

# «Le Vatican dans la famille des nations», livre de Mgr Silvano Tomasi

Ancien représentant du Saint-Siège à l'ONU (Organisation des Nations unies), Mgr Silvano Tomasi a publié un ouvrage intitulé: «*Le Vatican dans la famille des nations*». L'auteur y analyse le rôle diplomatique du Saint-Siège aux Nations-Unies; l'ouvrage a été publié par la Cambridge University Press et présenté, vendredi 22 septembre 2017, en soirée, à la résidence de l'ambassadeur des États-Unis à Rome (en Italie).

A cette occasion, le cardinal Pietro Parolin a tenu un discours sur les particularités de la diplomatie vaticane au service de la paix, du respect des droits humains et du développement des peuples. En marge de cette

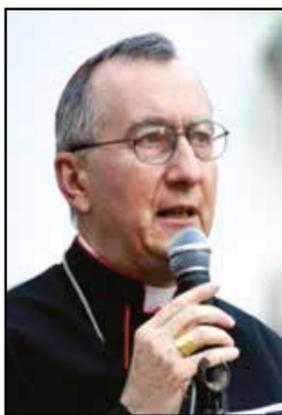


Mgr Silvano Tomasi.

rencontre, le secrétaire d'État du Saint-Siège a accordé une interview exclusive à Alessandro Giusti de Radio Vatican, que nous publions ci-dessous.

\*\*«Je suis content de cette occa-

sion qui nous a été offerte, de la présentation du livre qui recense l'activité et les interventions de Mgr Tomasi à l'ONU après de longues années d'activités, justement parce que cela nous permet de rappeler l'importance du multilatéralisme dans une période dans laquelle le multilatéralisme, par de nombreux aspects, est en crise: la tentation est de faire les choses par soi-même, et de prendre des décisions unilatérales qui sortent de ce cadre. Donc, pour rappeler l'importance du multilatéralisme, pour rappeler le fait que le Saint-Siège le retient comme instrument pour affronter et pour résoudre les problèmes complexes du monde d'aujourd'hui, pour rappeler notre engagement, qui est ensuite l'engagement de tous, le désir de servir la personne, de servir sa dignité, de servir ses droits, de servir la paix, de servir une coexistence ordonnée et pacifique dans le monde. Donc, la possibilité de rappeler ces grands principes qui sont les principes de la Doctrine sociale de l'Église. Et, une dernière chose, aussi de donner des indications concrètes:



Le Cardinal Pietro Parolin.

il ne suffit pas d'affirmer seulement avec la volonté, il ne suffit pas de rappeler les principes; l'important est justement aussi d'indiquer les chemins que l'on peut suivre. De ce point de vue, le livre est vraiment significatif.»

*«Le multilatéralisme surtout dans les moments de crises nous pensons à la crise nord-coréenne, comme une possibilité pour trouver des voies de dialogue et de réconciliation...»*

*\*\*«Oui: je crois que c'est justement cela. Quand je disais «la crise du multilatéralisme», aujourd'hui évidemment est due aussi au contexte différent dans lequel nous nous trouvons, dans un contexte pluri-polaire dans lequel il y a de multiples instances... Mais justement pour cela, je dirais, justement parce*

que le monde s'est énormément diversifié, il y a la nécessité de recourir à cet instrument pour tenter de résoudre de façon pacifique les différences qu'il y a. Peut-être qu'on pourra aussi penser aux institutions qui traduisent ensuite ce principe: j'imagine qu'elles ont-elles aussi besoin d'un aggiornamento... depuis combien de temps parle-t-on d'une réforme de l'ONU! Mais le principe demeure, et c'est ce que nous avons voulu signaler.

*\*L'assemblée générale des Nations Unies est en cours. Le Pape François s'est fait présent aussi avec des tweets, demandant aux leaders de s'engager pour la paix et pour le désarmement. Quel est, au fond, la demande que le Pape et le Saint-Siège adressent aux leaders du monde réunis au Palais de Verre?\**

*\*\*Je crois au fond que c'est un appel à leur responsabilité: un appel, parce qu'évidemment dans leur main il y a le destin de l'humanité, le destin de la paix, le destin de la coexistence harmonieuse entre les peuples. Donc, ils doivent être conscients de leur responsabilité, et savoir la traduire aussi dans la pratique, à travers un chemin fait ensemble, à la recherche de la paix et du développement du monde.*

Synthèse de Gislain Wilfrid BOUMBA

XXVI<sup>e</sup> dimanche du temps ordinaire-A-

## Dieu connaît notre humanité

Textes: Ez 18, 25-28; Ph 2, 1-11; Mat 21, 28-32

*Frères et sœurs dans le Christ,*  
Beaucoup d'entre nous vont régulièrement à la messe, le Jour du Seigneur, parce que chrétiens, chrétiennes. A la lecture des textes de ce dimanche, nous voici interpellé(e)s.

Mais est-ce que nous sommes des vrais chrétiens? Écoutons cette parole: «*Les prostituées vous précèdent dans le Royaume de Dieu*». Cette parole de l'Évangile apparaît comme une conclusion de la parabole des deux fils. C'est suite à un débat entre Jésus et les chefs des prêtres ainsi que les anciens.

En effet, au temps de Jésus, on trouvait en Israël, ces hommes appelés les pharisiens, ils formaient un parti. Ces derniers se considéraient comme meilleurs que les autres. Ils se disaient être vraiment justes et bons. N'empêche, Jésus les aimait car il aime tous les hommes. Ce qu'il dénonce c'est leur manière – ils étaient, les pharisiens hautains; ils méprisaient les autres gens.

Jésus leur raconte cette histoire, toute simple et va leur dire ce qu'il pense. Un papa avait deux fils qu'il envoi travailler à sa vigne. L'un dit oui, mais n'y va pas. L'autre dit non, mais se repent et y va. Il semble que le premier représente ces pharisiens qui prétendent dire oui à Dieu mais ne travaillent pas vraiment à son Royaume. L'autre fils représente les pécheurs et les prostituées qui se sont convertis et reconnaissent Jean le Précurseur et Jésus le Messie, l'Envoyé de Dieu. Eux ont cru en Jean-Baptiste et en Lui-même.

Des exemples de ces convertis, nous en avons beaucoup. Ne citons que le cas de Zachée qui change son cœur. Et Matthieu, lui-même, qui quitte son «*Job*» pour devenir disciple de Jésus.

Ne laissons pas dans les oubliettes, Marie-Madeleine, qui avait mauvaise réputation à Jérusalem. La voilà qui se repent devant tout le monde et qui abandonne sa mauvaise vie. Il y en a encore à citer! Ces gens avaient dit non à Dieu. Ils ont regretté et puis ils ont fait tout ce que le Seigneur leur a dit. Les pharisiens étaient de ceux qui avaient fermé leur cœur à Jésus et refusaient de suivre ses paroles, eux alors les prétendants fidèles serviteurs.

Frères et sœurs dans le Christ, prenons garde de ne pas imiter les pharisiens.

Et nous les grands catholiques, Dieu est-il content de nous? De toi, de moi?

Ma sœur, mon frère dans le Christ, suis-tu les conseils que te donne Jésus dans l'Évangile? Toi qui, dans le Notre Père dit: «*Pardonne-nous nos offenses, comme nous pardonnons...*», est-ce que tu pardones aux autres. Est-ce que nous aimons les autres? Est-ce que nous les aimons comme veut Jésus; sommes-nous bâtisseurs de paix?

Puisse la prière de Saint François d'Assise être de plus en plus nôtre: «*Seigneur, fais de moi un instrument de la paix...*»!

Prions l'Esprit Saint comme le recommande Saint Paul dans l'épître aux Philippiens pour que nous ayons les sentiments du Christ Jésus. Si nous gardons rancune, si nous sommes pleins de colère, de méchanceté et d'égoïsme, alors nous ne sommes pas différents des pharisiens – Prenons garde Dieu connaît le fond de nos cœurs. Es-tu le premier fils? Ou le deuxième fils de la parabole? Ressembles-tu au pharisien ou au pécheur repentant?

*«Donne-nous, Seigneur un cœur nouveau!  
Mets-en nous, Seigneur, un esprit nouveau»  
«Ma Maria, prie pour nous tes enfants, pauvres pécheurs!»  
Amen!*

Abbé Antoine MADINGOU  
CIO/CEC

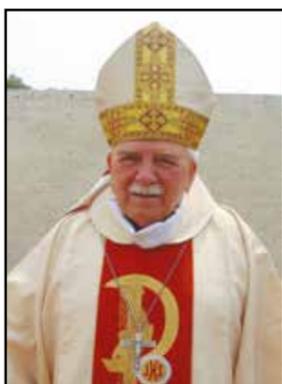
Diocèse de Pointe-Noire

## Mgr Miguel Olaverri a béni l'église Saint-Joseph de Loaka

L'évêque de Pointe-Noire, Mgr Miguel Angel Olaverri, a béni dimanche 23 juillet 2017 l'église Saint-Joseph de Loaka, située dans le district de Kakamoeka. L'évêque était entouré des abbés Alain Loemba Makosso, vicaire général de Pointe-Noire, Daniel Pahala, curé de la paroisse, Germain Boueya de la paroisse de Louvoulou, et de nombreux fidèles, aussi bien de la paroisse que ceux venus des villages environnants.

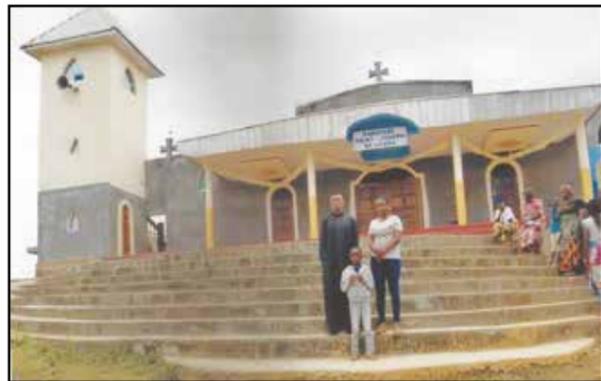
Dans son mot de présentation de l'ouvrage, un responsable paroissial a fait la genèse de l'arrivée des missionnaires dans le Mayombe: «*Le mouvement d'évangélisation qui allait avec la colonisation s'installe aussi dans le Mayombe qui conduit à la naissance de la mission catholique à Kakamoeka par Mgr Carrie et le père Jean Louis Lescao vers 1900. Après un temps d'activité, l'église est incendiée. Déçus, les missionnaires se replient à Loango, laissant le Mayombe sans missionnaire. C'est le révérend père Joseph Leborgne, grand bâtisseur, qui arrive au Gabon, réside à Loango et crée une communauté à Sexo, dans le Mayombe. Il fonctionnera pendant un moment avant de tomber en ruine. C'est en 1945 qu'il sollicite un terrain auprès du chef de canton Mboumbou Ndende pour la construction d'une chapelle à Loaka. Ayant reçu l'accord, il construit une chapelle en roseau de 8 m de long sur 6 m de large. De 1950 à 1952, il construit la grande chapelle et le presbytère.*

ditore sur les développements intervenus dans les temps plus rapprochés. «*La nouvelle église de Loaka, dont les travaux avaient commencé en 2008, se sont achevés en 2017 et dont la bénédiction solennelle a lieu ce jour, a été construite derrière l'école*



Mgr Miguel Angel Olaverri.

*A ce jour, la paroisse compte un prêtre, l'abbé Joachim Mvoumbi, en formation en France. Il y a deux groupes adultes (La Légion*



La devanture de l'église Saint-Joseph de Loaka.

*primaire. Elle est située à trois kilomètres du fleuve Kouilou, et à 32 kilomètres du chef-lieu de la sous-préfecture de Kakamoeka. Elle mesure 36 m de long sur 15 m de large et comprend une sacristie, trois pièces de séjour et une grande salle de réunion.*

*de Marie et la Confrérie Cardinal Emile Biayenda), trois groupes d'enfants (Elisa, Yamboté et les Samuel), deux chorales et le Renouveau charismatique.»*

*Si les uns ont apporté leur pierre à l'édifice, le lancement et l'achèvement des travaux, le plafonnage et*

l'embellissement de l'église sont par contre les signes visibles du dynamisme de l'actuel curé, l'abbé Daniel Pahala. On peut dire aussi que chaque chrétien est une pierre vivante pour la construction de l'édifice spirituel qu'est l'Église. Celle-ci est fondée sur le Christ, pierre angulaire. «*C'est autour du Christ que nous notons une croissance évangélique autour des sacrements, car notre paroisse est une Église sacrement, toujours en perpétuelle évolution comme en témoigne nos registres. Notre paroisse est donc un signe de Dieu qui construit l'Église à travers l'histoire. C'est pourquoi, cette messe que nous célébrons aujourd'hui ne doit entretenir, ni la nostalgie, ni le rêve intemporel, mais la détermination des croyants que nous sommes, les chercheurs de Dieu, toujours à la suite du Christ. Voici la demeure de Dieu parmi les hommes*», a insisté le curé. Remerciant Mgr Angel Miguel Olaverri, ses invités et les bien-faiteurs, l'abbé Daniel Pahala a annoncé quelques-unes des perspectives d'avenir: la poursuite des travaux de finition de l'église et de la grotte mariale; l'achat d'un terrain pour l'édification d'un centre de formation des jeunes aux petits métiers.

Equateur Denis NGUIMBI

(Sur les notes de Marcel Poaty, de retour de Loaka)

Archidiocèse de Brazzaville

## Publication de bans

Mgr Anatole Milandou, archevêque de Brazzaville, annonce aux communautés paroissiales et religieuses de l'Archidiocèse de Brazzaville qu'à l'occasion de la messe d'ouverture de l'année pastorale 2017-2018, samedi 7 octobre 2017, il ordonnera diacres, à la Place mariale de la cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville, à 9h 00, les abbés: Roncalli Bakekolo, Cédric Alex Bitemo, Fall Rich Goubameyi, Pacôme Berglière Kiyindou, Daska Karel Missamou Malanda, Diany Ismaël Mountou, Alfred Nakavoua, Tisset Nkoueri Mpio, Jocel Dieu Merci Sakala Sabi, Deo Gracias Samba, et Newman Suijès Samba Dia Mbemba. L'archevêque de Brazzaville exhorte à soutenir les futurs ordinands par les prières.

## Messe d'envoi en mission

«*(...) Et comment prêcher sans être d'abord envoyé?*» (Rm 10, 14-15). C'est par ces mots de saint Paul que l'abbé Charles Lebon Herbert Nkourissa, chancelier de l'archevêché de Brazzaville, annonce aux curés des paroisses, responsables et formateurs des différentes maisons de formation, maîtres et maîtresses de novices, aux séminaristes et novices de l'Archidiocèse de Brazzaville que Mgr Anatole Milandou, archevêque de Brazzaville, présidera le vendredi 29 septembre 2017, en la fête des Saints Archanges Michel, Gabriel et Raphaël, la traditionnelle messe d'envoi en mission, à 16h 00, en la cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville.

A cette occasion, les séminaristes en fin de stage pastoral et admis en théologie feront leur vêtue (prise d'habit) et ceux qui terminent le cycle de théologie seront admis au diaconat en vue du presbytérat.

Ainsi, l'abbé chancelier invite très cordialement le peuple de Dieu à se joindre au père évêque dans le souci de valoriser, promouvoir et soutenir les vocations dans l'Église locale.

Programme YALI (Young African Leaders Initiative)

# La Congolaise Chancelle Bilampassi Moutsatsi parle de son expérience

Le programme YALI (Young African Leaders Initiative) est une initiative mise en place par l'ancien Président américain Barack Obama et ayant pour objectif de soutenir les jeunes leaders africains dans leurs efforts pour stimuler la croissance et le développement, renforcer la gouvernance démocratique et améliorer la paix et la sécurité sur le continent africain. Basée à Addis-Abeba, en Ethiopie, Chancelle Bilampassi Moutsatsi est l'une des Congolaises qui, en 2016, a eu l'opportunité de bénéficier de ce programme. Elle nous parle de son expérience dans cette interview.

\*Quelles sont les différentes composantes de YALI?

\*\*YALI est composé de trois principaux programmes: le Mandela Washington fellowship, le YALI Network et les Centres régionaux de leadership YALI.

\*Pourriez-vous nous parler des Centres régionaux de leadership YALI?

\*\*Ce sont des centres créés en Afrique pour avoir plus d'impact en formant plus de leaders. Il en existe quatre: à Nairobi (Kenya), Pretoria (Afrique du Sud), Accra (Ghana), et Dakar (Sénégal). On les appelle pôles régionaux ayant pour but d'encourager l'apprentissage transformationnel et l'amélioration des compétences en leadership. Ces centres sont pilotés par l'USAID (Agence américaine pour le développement international), en partenariat avec la Fondation MasterCard.

\*Et c'est quoi le Programme Mandela Washington Fellowship?

\*\*De façon simple, c'est: six semaines dans une Université américaine pour développer ses compétences soit dans le service public/administration publique, soit dans l'engagement civique ou encore dans l'entrepreneuriat; recevoir les conseils d'experts américains œuvrant dans les secteurs publics et privé; créer un Networking qui donnera un coup de pouce à sa carrière professionnelle.

Autre dit, ce programme est cette initiative mise en place par l'ancien Président américain Barack Obama et ouvert aux jeunes Africains âgés de 25 à 35 ans. Il a incarné la volonté du Président Obama à investir dans l'avenir de l'Afrique à travers sa jeunesse; c'est un programme phare de l'initiative américaine en faveur des jeunes Africains qui vise à stimuler l'engagement et l'autonomisation des jeunes leaders.

\*Pourriez-vous revenir sur les six semaines?

\*\* C'est un programme de six semaines de formation portant sur l'une des trois spécialisations suivantes: business et entrepreneuriat, engagement civique et enfin, administration publique. Suite aux 6 semaines de formation dans une université américaine, se tient le Sommet présidentiel à Washington DC où tous les jeunes bénéficiaires de YALI se retrouvent pour un échange, jadis avec le Président américain et avec d'autres personnalités politiques. C'est un moment magique à vivre. Depuis 2016, ce sont 1000 jeunes qui

sont retenus au travers près de 100 000 candidatures tandis que les années précédentes, seuls 500 jeunes étaient retenus.

\*Vous avez évoqué trois spécialisations. Comment choisit-on sa spécialisation?

\*\*Les choix des spécialisations dépendent des Américains et se font sur la base non seulement du choix du postulant, mais en fonction de ses activités au quotidien et de ses aspirations. Toujours est-il qu'au moment de postuler, il est demandé au candidat d'opérer trois choix classés par ordre de préférence.

\*En 2016, vous étiez lauréate de ce programme. Parlez-nous de votre expérience...

\*\*C'était une expérience très enrichissante. J'étais à Virginia Commonwealth University (Richmond), pour une spécialisation en administration publique. Je dois, tout d'abord, souligner que l'administration publique faisant partie de mon quotidien à l'Union africaine, j'avais plutôt postulé pour l'engagement civique. Avant de rejoindre l'Union africaine, j'avais beaucoup œuvré aux côtés des populations, des communautés locales et j'avais donc souhaité acquérir plus de savoir et de connaissance dans ce domaine. Mais, les Américains ont tenu compte de mon travail à la Commission de l'Union africaine et surtout de mes aspirations, de mes objectifs à long terme. Finalement, ce choix a renforcé mes capacités en leadership et en administration publique.

La formation était faite de cours magistraux, d'échanges pratiques, de débats, par des praticiens, des personnalités politiques, des professeurs d'universités. La formation était étoffée par les visites de terrain, des activités de volontariat, des visites dans des familles (sorte de famille d'accueil). Nous avons également mené des activités récréatives, à l'instar de la plage, la visite des musées, des retraites, etc.

\*En quoi est-elle unique cette expérience?

\*\*Imaginez le spectacle de ce contingent de jeunes Africains dans les grands aéroports, vêtus pour certains de leur tee-shirts YALI ou exhibant chacun le drapeau de son pays. A Virginia Commonwealth University, nous étions 50 jeunes scindés en deux groupes: 25 en business et entrepreneuriat et 25 en administration publique. Il fallait donc faire connaissance de tous ces jeunes ayant chacun une expérience particulière. Il fallait



Chancelle Bilampassi Moutsatsi.

tisser des liens d'amitié devenus aujourd'hui des liens de famille; c'est aussi cela YALI.

\*Plus haut, vous avez évoqué vos aspirations et objectifs à long terme, de quoi s'agit-il?

\*\*Il s'agit juste de ma projection dans l'avenir. En effet, dans 10 ans, que ce soit sur le plan national, régional, c'est-à-dire à la CEEAC ou à la CEMAC, sur le plan continental à l'Union africaine où je me trouve présentement, ou sur le plan international, je me vois en train de jouer un rôle de leadership politique ou stratégique avec grande prise de responsabilité. Vivement, que Dieu m'accorde longue vie.

\*Pourriez-vous citer deux faits marquants de cette expérience?

\*\*Le Sommet présidentiel: se retrouver à Washington DC avec le Président Barack Obama, c'était un grand honneur. Il est vrai que j'avais eu la chance de l'écouter également en direct en juillet 2015, lors de sa visite à l'UA à Addis-Abeba, mais Washington, c'était spécial, parce qu'il s'adressait uniquement à nous, jeunes Africains. Son message était poignant, engagé et nous a beaucoup inspiré...L'échange entre le Président et nous a été aussi un grand moment. La deuxième expérience, c'était l'attribution d'un Coach et d'un Peer Collaborator. Ils nous ont été attribués pour le perfectionnement de notre développement personnel, mais aussi pour nous aider, assister à aboutir ou accomplir nos projets et objectifs à court, moyen et long termes. Nous avons signé un contrat, afin de continuer à travailler ensemble après les Etats-Unis et c'est ce qui se fait.

\*En deux points, qu'est-ce que vous retenir de cette expérience?

\*\*Tout d'abord, mes capacités en leadership en administration publique ont été renforcées. Il y a eu un meilleur rendement dans mes activités; je dirai une plus-value. Le Networking: nous jeunes YALI, sommes en contact et travaillons ensemble. Partout où je vais désormais en Afrique, je ne peux quitter les lieux sans rencontrer un YALI.

\*Conseilleriez-vous ce programme aux autres jeunes?

\*\*Oui, à 100%. Tel est d'ailleurs le but de cet échange, car nous

essayons au mieux de promouvoir ce programme. J'aimerais encourager les jeunes Congolais de 18 à 35 ans à postuler. C'est une opportunité qui nous est offerte et c'est à nous de la saisir, car nous y gagnerons; il y va de notre intérêt. Mon souhait, c'est de voir plusieurs jeunes Congolais être admis l'an prochain à ce programme. Pour l'année 2018, les candidatures sont encore ouvertes et ce jusqu'au 11 octobre 2017. Je prie donc la jeunesse congolaise à bien vouloir saisir cette opportunité. N'attendez pas la dernière minute, lancez-vous! J'encourage par ailleurs plus les jeunes femmes à postuler. Nous n'étions que deux jeunes dames congolaises en 2016: Vanessou Metou et moi. Elle s'était spécialisée en Leadership et engagement civique.

Vous savez, tout est gratuit dans ce programme, il suffit d'être qualifié et de présenter un bon dossier. Le billet d'avion, le séjour aux Etats-Unis, la qualité de la formation, les échanges alors ça devrait vous motiver à postuler. Au total, nous étions moins de 10, alors que dans d'autres pays francophones, ils atteignent une vingtaine. Jeunes Congolais, la balle est dans votre camp. Surtout pour des jeunes entrepreneurs, je vous encourage vraiment à postuler. La spécialisation Business et Entrepreneuriat, à travers une compétition, vous offre également la possibilité de gagner un don de 25 000 dollars, soit environ 13 millions de F. CFA pour financer vos activités ou mettre en place une start-up. Après les 6 semaines de cours, et les 3 jours de Sommet Présidentiel à Washington, vous avez, en outre, la possibilité de rester aux Etats-Unis pendant un mois supplémentaire pour suivre un stage dans des entreprises ou dans l'administration américaine, afin de vous perfectionner dans votre domaine d'activités. Ce programme continue même après le Président Obama, car il y a bien eu la promotion 2017 représentée par des jeunes Congolais, tels que Narcisse Kouari, membre actif de l'Association YALI Congo. C'est donc une aubaine à saisir! Alors, si j'ai pu y participer, vous aussi, vous le pouvez, je vous encourage donc mes jeunes sœurs et frères congolais à postuler au cours. En ce qui me concerne, j'ai capitalisé des connaissances et il ne reste plus la mise en

Département de la Cuvette

## Des mesures gouvernementales sur la santé peu appliquées à Makoua et Owando

Les rapports des Comités de Veille mis en place en février dernier par la RDPH (Rencontre pour la paix et les droits de l'homme) pour suivre l'action publique à Makoua et Owando font état des dysfonctionnements dans l'application des mesures du gouvernement sur la gratuité des actes sanitaires.



La délégation du RDPH au Centre de santé intégré n°1 d'Owando.

Une délégation de la Rencontre pour la paix et les droits de l'homme a procédé, du 2 au 7 septembre dernier, au suivi des activités des comités de veille créés en février dernier pour faire la surveillance de l'action des pouvoirs publics à Owando et Makoua. L'initiative procède du projet PACIDES «Renforcer le rôle de la société civile dans l'analyse et le suivi des politiques publiques et le contrôle citoyen de l'action publique», financé par l'Union européenne et mis en œuvre par la RDPH avec l'appui de Transparency International. La première mission a consisté à recueillir des informations sur l'application des décisions de gouvernement s'agissant de la gratuité de la césarienne et du traitement du paludisme pour les enfants de 0 à 15 ans, ainsi que la gratuité de la prise en charge des malades du VIH/sida.

D'après les informations recueillies auprès des patients et des responsables des structures sanitaires, la gratuité de la césarienne, des antirétroviraux et du traitement du paludisme pour les enfants de 0 à 15 ans a connu une application effective dans ces deux localités du nord du Congo, au lendemain de leur publication par le gouvernement. Malheureusement, depuis plus de deux ans, ces décisions gouvernementales ne sont plus observées à la lettre. Le personnel contacté évoque la rupture d'approvisionnement. En effet, ces deux dernières années, les structures sanitaires d'Owando et Makoua ne sont pas ravitaillées en kits de césarienne ni en produits antipaludiques, moins encore en antirétroviraux. Conséquence: ces services sont redevenus onéreux. Ce qui peut aggraver la précarité des agents de santé, voire la pauvreté des populations.

Les comités de veille de Makoua et Owando révèlent aussi la non-exécution de certains projets de la municipalisation accélérée de 2007. Ainsi, des «éléphants blancs» ou des projets inachevés fourmillent à Owando et Makoua, y compris dans d'autres localités de la Cuvette. Ici, il a été difficile pour les membres du comité de veille d'identifier les causes de cet état de choses, les responsables s'étant montrés peu coopératifs et que par ailleurs, les différents entrepreneurs n'ont pas laissé de traces. Dans le dessein de renforcer les capacités des citoyens dans le suivi de l'action publique, les membres de la RDPH ont mis à profit leur séjour pour sensibiliser les populations sur le CAJAC (Centre d'Assistance Juridique et d'Action Citoyenne). Ils ont aussi promu la bonne en gouvernance en sensibilisant les autorités sur le Sil (Système d'intégrité locale). Des initiatives bien accueillies par les populations.

John NDINGA-NGOMA

œuvre sur le terrain au pays. La nation a besoin de tous pour son développement et j'apporterai ma pierre à l'édifice à travers des actions concrètes. Jeunes congolais, levons-nous et bâtissons.

\*Depuis votre retour de ce programme, qu'avez-vous apporté en retour?

\*\*A travers des conseils, j'ai eu à coacher des jeunes qui ont également pu bénéficier cette année de ce programme. Par ailleurs, je fais désormais partie du comité de pré-sélections des candidatures et ça été une expérience enrichissante, l'an dernier, d'avoir examiné des dizaines de candidatures et cette année, j'ai confirmé ma disponibilité à y apporter à nouveau mon expertise. En plus de cela, je suis membre de l'Association YALI Congo, bien que je ne sois pas sur place au pays, mais d'une manière ou d'une autre, nous essayons de contribuer à l'épanouissement de la jeunesse et de la Nation à travers certaines actions.

\*Votre dernier mot!

\*\*Merci aux Etats-Unis d'Amé-

rique, à toutes les représentations diplomatiques américaines sises sur le Continent, à IREX pour l'appui à ce programme. Sincères remerciements à Barack Obama pour avoir initié ce programme qui profite aux jeunes Africains. Et aux jeunes Africains, notamment ceux ayant bénéficié de ce programme, je dirai donc soyons des exemplaires, des modèles, à l'instar de Madiba et continuons à être des ambassadeurs de ce programme. Quant aux autres, je vous encourage à postuler; prenez le temps de bien lire les questions et les consignes et surtout, n'attendez pas la dernière minute. Enfin, j'encourage les jeunes Congolais à se mettre également à l'anglais qui est devenu la clé d'ouverture pour plusieurs opportunités. Je vous remercie!

Propos recueillis par Séverine EGNIMBA

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site: [www.yali.state.gov](http://www.yali.state.gov)

Forêts

# Mme Rosalie Matondo en guerre contre la mafias du bois

Dans le cadre de son projet d'implantation d'une palmeraie en vue de booster la filière huile de palme en République du Congo, la société ATAMA-Plantation avait obtenu du Gouvernement en 2012, la mise à disposition de 40.000 hectares dans le département de la Sangha. Pour réaliser ce projet, le ministère de l'Economie forestière lui avait accordé une autorisation de déboisement avec exportation échelonnée dans le temps, à raison de 5.000 hectares par tranche.

Malheureusement, au lieu de planter, ATAMA-Plantation s'est plutôt lancée dans l'exportation du bois, en se détournant de son principal objet, l'implantation d'une palmeraie. Cinq ans après la signature de la convention, la société n'a planté que 700 hectares de palmiers, alors qu'il a déboisé une étendue de 10.000 hectares, de 2015 à 2016. Ainsi, la société a réussi à exporter environ 14.000 m<sup>3</sup> de bois en grumes, dont une bonne partie sans attestation de vérification à l'export, document de base pour fixer la taxe à l'exportation, en complicité avec les agents de l'administration douanière et forestière. Elle a donc exploité plus de bois qu'elle n'a planté de palmiers, en violation de la convention signée avec le Gouvernement. Cette situation a provoqué l'indignation de Madame le ministre qui a décidé d'aller en guerre contre les réseaux mafieux d'exportation illicite des bois au Port autonome de Pointe-Noire. Le certificat d'agrément du Ministère de l'économie forestière autorisait à ATAMA-Plantation à défricher 180.000 hectares, en vue de préparer des superficies pour plantations des palmiers à huile, dans la Sangha. «Les bois abattus d'essence commercialisable lors des opérations de défrichement reviennent ipso facto à la société et peuvent être débités et exportés», précise la convention. Se basant sur cette clause, la société ATAMA-Plantation a tourné le dos à sa vocation

première et a commencé à couper et exporter le bois avec ou sans attestation de vérification à l'export. Furieux, Henri Djombo, ministre de l'agriculture, avait mis la société en demeure. La ministre Rosalie Matondo, pour sa part, a suspendu non seulement l'autorisation de coupe et de déboisement, mais aussi l'exportation du bois déjà stocké au Port Autonome de Pointe-Noire ayant fait l'objet d'une saisie administrative. Malheureusement, ses efforts ont été sapés par des réseaux mafieux d'exportation illicite des bois en grumes au Port Autonome de Pointe-Noire où la société ATAMA-Plantation a réussi à obtenir l'embarquement du bois saisi grâce, non seulement à une autorisation de coupe falsifiée, des feuilles de route irrégulières, mais aussi à une autorisation d'embarquement par anticipation, délivrée par les agents de douane. Ce qui a permis à la SOCOMAB de réaliser les opérations de manutentions, soit nuitamment ou les jours de week-end, pour échapper à la vigilance des agents du Service de contrôle des produits forestiers à l'exportation (SCPFE). Or, l'article 12 de l'arrêté n°461 du 19 février 2003 portant institution du programme de contrôle des produits forestiers à l'exportation dispose: «les produits forestiers de la République du Congo ne peuvent pas faire l'objet d'une déclaration en douane définitive si elles ne



Mme Rosalie Matondo.



Un grumier au Port Autonome de Pointe-Noire.

sont pas accompagnés d'une attestation de vérification à l'export.

La violation des dispositions réglementaires de cet article a entraîné un énorme manque à gagner à l'Etat congolais. Et pour cause? La société ATAMA-Plantation n'a payé ni la taxe de 1% de la valeur FOB, ni les taxes phytosanitaires, ni la redevance due au commerce extérieur, ni les redevances douanières à la sortie du Port. Une véritable pagaille et magouille dans laquelle seraient impliqués des cadres des administrations forestières et douanières. Par ailleurs, la mission d'enquête diligentée par l'Inspection Générale des services de l'économie forestière fait ressortir que certains bois exportés par la société ATAMA-Plantation portaient le marteau forestier «BPL», appartenant à la société Bois et Placage de Lopola; le certificat d'agrément n°045/MEFDD/CAB/DGEF/DVRF-SIB du 27 avril 2016 délivré à la société a été selon la mission d'enquête, falsifié par le chef de bureau de la réglementation et de la planification des industries, à la Direction de la valorisation des ressources forestières du ministère de l'Eco-

nomie forestière. Pis encore, la Direction départementale de l'économie forestière de la Sangha et la brigade des Eaux et forêts de Mokeko ont autorisé la société ATAMA-Plantation d'exploiter et de transporter les bois en grumes de la Mambili à Pointe-Noire, alors qu'«elle n'avait plus d'autorisation de déboisement en cours de validité ni d'autorisation d'exportation de bois en grume du Ministère en charge des Eaux et forêts», précise le rapport d'enquête. Pour éradiquer ces réseaux et autres lobbies mafieux, Mme Rosalie Matondo a sollicité de ses collègues des Finances et des Transports, une mission conjointe à Pointe-Noire où ils tiendront une réunion avec toutes les administrations concernées. Et dans sa quête de transparence, elle a manifesté sa ferme volonté d'engager des poursuites judiciaires contre la société ATAMA-Plantation, pour la contraindre à payer les redevances dues au trésor public.

Cyr Arnel YABBAT-NGO

## Direction générale des douanes et des droits indirects

# Renforcer l'éthique des douaniers et réduire les délais de dédouanement

Des cadres des douanes émergeant au comité technique opérationnel et à la cellule d'analyse de risque de la Direction générale des douanes ont suivi lundi 18 septembre 2017, à Brazzaville, une formation sur le nouveau SIAR (Système informatisé d'analyse de risque) de COTECNA. Cette formation est la deuxième du genre. Les travaux ont été présidés par Jean Alfred Onanga, directeur général des Douanes et des droits indirects, en présence de Saïd Youssouf Mondoha, directeur général de COTECNA.

Cette formation a eu pour objectif de renforcer les compétences techniques des douaniers pour une meilleure compréhension du SIAR, dans le circuit de contrôle des marchandises importées. Ce, suivant les clauses d'un contrat signé entre la société COTECNA et le Gouvernement en 2015 pour que les services de douanes s'approprient cet outil informatique. Ils étaient une trentaine de cadres à prendre part à cette session de formation. A la première session de formation, en 2015, un comité national de gestion de risque fut créé en février 2016 par la Direction générale des douanes, pour formaliser le contexte d'intégration de la gestion de risque et de l'implémentation du SIAR dans le processus douanier. Pour ce faire, des équipes techniques travaillèrent sur une

configuration et une mise à jour des critères de risque du SIAR. Cette formation fut la première étape du processus de transfert du SIAR à l'administration douanière. Elle porta précisément sur les nouvelles techniques de contrôle permettant aux douaniers d'utiliser les nouveaux outils des TIC (Technologies de l'information et de la communication). Pendant cette deuxième session de la formation, Saïd Youssouf Mondoha, directeur général de COTECNA a rappelé que «le contrat signé par COTECNA et le Gouvernement de la République du Congo en 2015 vise à renforcer le partenariat par un renforcement des ressources de l'administration et un transfert des compétences. La vision étant de parvenir au terme du contrat à une administration autonome et efficace.»



Les cadres des Douanes, leur Dg et les formateurs posant à l'issue de la formation.

Pour Jean Alfred Onanga «le nouveau SIAR de COTECNA permettra l'interface entre l'imagerie du scanner et le logiciel SYDONIA.» Aussi a-t-il souhaité que la formation soit productive et aboutisse à la maîtrise du nouveau SIAR, de telle sorte que les cadres et agents de douanes montent en puissance dans l'analyse et la gestion du risque, afin de mettre en place un dispositif efficace de lutte contre la fraude et les grands trafics.

Le colonel des douanes Gilbert Ontsira, membre du comité technique opérationnel de la cellule d'analyse de risque et participant à cette deuxième formation, a ainsi reconnu les vertus de la forma-

tion: «ce nouveau système nous permettra de faire l'analyse et la sélection de tout ce qui va être mis dans le circuit de contrôle. Cette façon de contrôler est un avantage pour les opérateurs économiques. Désormais avec ce système nous allons faire un effort pour réduire les délais de dédouanement des marchandises, ce qui permettra aux opérateurs économiques d'entrer rapidement en possession de leurs marchandises importées.»

Philippe BANZ

## Criminalité faunique

# Aux arrêts pour détention de deux peaux de panthère

Pour abattage de panthères, détention illégale, circulation et tentative de commercialisation de deux peaux de panthère, Gotrand Luther Likibi, Cédric Nzaou, Jeanne Moussonda et Prince Kombo Bakala, tous Congolais de la République du Congo, âgés de 30 à 52 ans, ont été pris dans les mailles des filets de la Gendarmerie le 22 septembre dernier, à Dolisie.



Trois des présumés trafiquants arrêtés dans les murs de la Gendarmerie.

Ces quatre personnes seraient de grands trafiquants de produits fauniques au Congo. Gotrand Likibi est poursuivi pour abattage d'une panthère, détention illégale, circulation et tentative de commercialisation des peaux de cet animal, intégralement protégé au demeurant par la loi congolaise. Prince Kombo Bakala, pour complicité de détention des peaux de panthère et les deux autres, Cédric Nzahou et Jeanne Moussonda, pour détention et complicité de détention illégale, circulation et commercialisation des trophées de cette espèce animale. Devant les autorités de la Gendarmerie, ils ont reconnu leurs actes. Ils répondront ainsi devant le Tribunal de Grande instance de cette ville. Les braconniers sont un mal véritable non seulement pour le tourisme qui du reste est encore jeune et a besoin de se développer, mais aussi pour l'écosystème dont ils anéantissent d'énormes potentiels. Lutter contre le braconnage en République du Congo devient donc un champ d'action prioritaire pour les autorités, en général, et le ministère de l'Economie forestière, en particulier.

Pour relever ce défi, les Directions départementales des Eaux et forêts, à travers le pays, travaillent avec les services de la Brigade de recherche de la Gendarmerie et le PALF (Projet d'appui à l'application de la loi sur la faune sauvage) qui fournit des informations fiables sur les actes de braconnage.

Ces quatre présumés trafiquants s'exposent à des lourdes peines conformément à l'article 113 de la loi 37-2008 sur la faune et les aires protégées. Celui-ci dispose: «Quiconque aura abattu, importé, exporté ou fait transiter sur le territoire national, les espèces protégées et ou leurs trophées, est passible d'une peine pouvant atteindre cinq (5) ans de prison ferme ainsi qu'une amende allant jusqu'à 5 millions de FCFA.»

Rappelons que la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) entra en vigueur en République du Congo en 1983. Depuis cette date, la loi fut renforcée et devint la plus stricte d'Afrique centrale.

V.M.

## Madingo-Kayes (Département du Kouilou)

# Mise en place d'une micro entreprise de séchage de poisson

Grâce à l'aide multiforme de l'ambassade des États-Unis au Congo, une ONG congolaise, l'association Action plurielle, a monté une unité de séchage de poisson dans le district de Madingo-Kayes, à une trentaine de minutes de la ville de Pointe-Noire. Une initiative qui offre de nombreux avantages à la communauté de ce district et à la ville de Pointe-Noire.

La cérémonie de démarrage de cette unité de séchage a eu lieu le 14 septembre dernier, à Madingo-Kayes, chef-lieu du district éponyme, à environ 25 kilomètres sur la RN5, au Nord de Pointe-Noire. Placée sous les auspices de l'ambassadeur des États-Unis au Congo, Todd Haskell, elle s'est



Les pêcheurs, contents, posent avec l'ambassadeur.

déroulée en présence des responsables administratifs et politiques du département du Kouilou.

L'association Action Plurielle, basée à Pointe-Noire, a été fondée en 2012. Elle est présidée par Jérôme Nkombo, un agronome congolais. Ce dernier doit la réussite de son projet à l'appui de l'ambassade des États-Unis au Congo qui a subventionné son association dans le cadre du fonds d'Auto-Assistance exercice 2016.

L'unité de séchage de Madingo-Kayes se présente, donc, comme un début d'alternative à l'une des plus alarmantes réalités des pêcheurs congolais. Car, la conservation des produits halieutiques reste jusqu'à aujourd'hui un véritable casse-tête pour les Congolais pratiquant la pêche maritime ou continentale. Ils disposent de peu ou pas de moyens financiers pour se procurer des appareils réfrigérants ou des appareils de séchage. Ils peinent aussi à écouler leurs produits vers les grands centres de consommation que sont les grandes villes du pays, faute de moyens de transport et vu l'état défectueux des routes. Conséquence: toute la production est très souvent consacrée à l'autoconsommation. Ce qui fait que les pêcheurs ont toutes les peines du monde à se procurer des produits manufacturés et à subvenir à leurs besoins vitaux.

Conscient des avantages qu'offre cette petite structure, Todd Haskell a déclaré: «Cette activité crée de l'emploi, améliore la qualité et le niveau de vie de la population congolaise; elle met à la disposition de la communauté un produit à des coûts accessibles à tous les ménages et assure ainsi la sécurité alimentaire de chaque famille.»

Les 1.800 bénéficiaires du projet devraient se frotter les mains, car pour eux, la précarité est en passe d'être réduite.

John NDINGA-NGOMA

Libres-propos

# Ressenti d'un lecteur sur le nouvel ouvrage de l'écrivain Benoît Moundélé-Ngollo

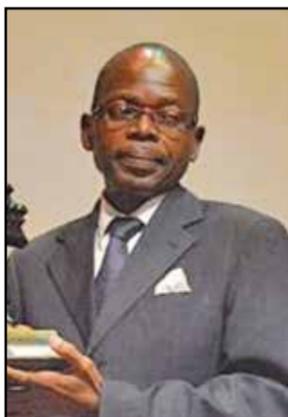
La lecture du livre de Benoît Moundele-Ngollo, «*Les vautours ou charognards de la République populaire de Lokuta, capitale Mbongwana Des néologismes qui peuvent enrichir la langue française*», nous laisse quelques impressions sur deux concepts utilisés par l'écrivain, la «*médiocratie*» et «*la mangeocratie ou ventrocratie*». Parlons justement.

La médiocratie Selon le Général-écrivain Benoit Moundele-Ngollo, ce terme regrouperait tous les cancre du cursus scolaire, bons derniers après les délibérations des examens d'état, éternels recalés, ces cancre-là qu'il pointe du doigt, sont de véritables cancrelats qui vous rongent légèrement le corps en soufflant un air qui vous endort; pendant qu'ils se remplissent la panse en faisant bombance en bonne conscience.

Les Médiocrates sont des cadres incompetents formés à l'école de la brouette scolaire; celle-là où l'on pousse d'une classe à l'autre, d'un cycle à l'autre, d'un niveau à l'autre, des apprenants paresseux, au quotient intellectuel jugé médiocre, reconnaissable par une expression française scabreuse, balbutiante, dans une concordance de temps d'une discordance de mauvais accordéon, où seuls les canards boiteux se dandinent. Et pour cause, ce sont des canetons et

des cannes, leurs compagnes et leurs rejetons qui cancanent partout, dans les plus hauts postes de responsabilité de tout genre, au détriment des meilleures têtes grises du pays. Les médiocrates se reconnaissent par le port des habits recherchés et de luxe. Imbus d'eux-mêmes, infatués, pédants et goguenards, véritables pieds nickelés des temps modernes, à les voir, ils font pitié. Et à les entendre s'évertuer, à parler des choses dont ils n'ont aucune maîtrise, surtout quand ils se sont servis d'un nègre pour se faire une place au soleil dans quelque sphère d'activités intellectuelles, on pouffe de rire, tant ils font pire que Charlot au meilleur de ses comédies.

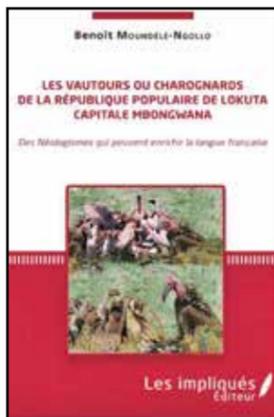
Chez les médiocrates, l'excellence et le mérite sont des mots absents du logiciel mental. Ici, c'est le lieu de «*Ebonga, ebonga té, essala éloko té.*» Autrement dit «*Que ça marche ou que ça ne marche pas, ça ne fait rien.*» C'est toujours meilleur, d'ailleurs scandent-ils à longueur de



Pierre Ntsemou.

journée comme des tailleurs des malheurs de la nation pour leur bonheur égoïste. Le chien aboie, la caravane de la médiocratie passe, laissant la crasse et les traces de la classe et de la promotion de la Médiocratie désormais mastiquée, broyée, avalée et digérée dans les entrailles gloutonnes et gourmandes des Mangeocrates ou Ventrocrates.

De la mangeocratie ou la ventrocratie C'est un système plus politique que religieux où le verbe manger se conjugue à tous les temps présents, pressés et impératifs pour se remplir le ventre à très grande vitesse. C'est le temps du slogan «*On mange, on boit, on fait l'amour tous azimuts,*



La couverture du livre.

le ciel ne tombera pas». Une philosophie de vie qui impose pour sa mise en œuvre de faire tout ce qui est illégal pour se maintenir au pouvoir le plus longtemps pour ne pas dire à vie, en utilisant la ruse, la manipulation, l'achat des consciences, le chantage, l'installation d'un climat de peur et de terreur dans la société. Les Mangeocrates ont ceci de caractéristiques qu'ils s'acoquinent les faveurs des leaders politiques étrangers, notamment Européens, Asiatiques et Américains qu'ils corrompent à coups de milliards de francs coloniaux dévalués ici et réévalués là-bas à leur profit. On reconnaît les Mangeocrates par leur immense richesse dans leur pays ainsi qu'à l'étranger; une peur bleue pour s'expliquer devant les tribunaux; une propension à se passer pour des personnes indispensables; une aversion morbide inexplicable à quitter ou à laisser le Pouvoir aux autres citoyens, pour une journée, pas même pour un petit temps, le temps que dure une transition.

De tous les attributs les plus spectaculaires des Mangeocrates ou des Ventrocrates, incontestablement, deux tiennent le haut du pavé: ce sont de véritables chenilles ou sauterelles dévoreuses, aux mandibules broyeuses à la fois frugivore, herbivore, carnivore, voire omnivores, avec une panse qui pense toujours à la récompense, mais jamais à la dépense, puisque tout le monde le sait: «*apesa atala té*». Alors, dès qu'un mangeocrate tombe sur un de ces gros arbres à feuilles CFA vertes ou bleu ciel qu'il n'a pourtant pas planté, mais dont il s'empresse à cueillir feuilles et fruits, il faut le voir, en bras de chemise, parfois torse nu comme Zoro ou Zembra pour ne pas dire Zéro au quotient intellectuel, mâcher et avaler toutes les feuilles et insatiable et déchaîné, excité par son totem de Mangeocrate ceinture noire, septième dan, le voilà se gavant des branches nues, dépouillées des fruits mûrs et verts, tout y passe, s'efface et trépane pendant que notre ventrocrate continue ses ravages depuis le sommet de l'arbre feuillu, touffu de CFA et foutu par ce grimpeur hors pair, qui redescendant la bedaine collée au tronc de l'arbre, s'écorche le corps entaillé par l'écorce et très fâché de voir

## COMMUNIQUE NECROLOGIQUE

La famille MOUNKOUOSSA et les enfants, qui pleurent leur fils et père, portent à la connaissance des amis et connaissances, du décès de Philippe NKODIA KOSSA, survenu le mardi 19 septembre 2017 au Centre hospitalier militaire Pierre Mobengo de Brazzaville. Il était ancien Directeur Général du Stade Alphonse Massamba-Débats de Brazzaville, ancien Directeur de Cabinet de la Sous-Préfecture de Mindouli et, ancien Secrétaire Général de Vindza, dans le Département du Pool. La veillée du défunt se tient à son domicile, 30, rue Malela François, OCH du Château d'Eau Nganguoni, arrondissement 1 Makélékélé. L'inhumation a eu lieu le jeudi 28 septembre 2017, au cimetière Ma Campagne de Brazzaville.



Maitre Brice Gervais MOULOUNDOU  
Notaire titulaire d'un Office sis à Brazzaville, 1724 Ter, rue Albert MAMPURI, Quartier Batignolles, Arrondissement IV Mougali / Tél.: 05548-65-12/06 654-48-05  
E-mail: mouloundou.notaire@gmail.com  
REPUBLIQUE DU CONGO

### SOCIETE HEVEAS ET CAOUTCHOUC DU CONGO

En abrégé «HEVECO»  
SOCIETE ANONYME UNIPERSONNELLE au Capital de 10.000.000 F. CFA / Siège Social: Brazzaville, 1743, rue Albert Mampiri, Quartier Batignolles, Arrondissement IV Mougali  
RCCM CG/BZV/12 B 3853

### AVIS DE MODIFICATION

Suivant Procès-verbaux des Assemblées Générales Extraordinaires de la SOCIETE HEVEAS ET CAOUTCHOUC DU CONGO, en abrégé «HEVECO», reçus par Maître Félix MAKOSSO LASSI, en date à Brazzaville du 21 Novembre 2012 et par Maître Brice Gervais MOULOUNDOU, en date à Brazzaville du 31 Août 2017, dûment enregistrés aux Domaines et Timbres de la recette de Baongo, sous les Folios 213/3, n° 2808 et 167/5, n° 1882, l'Actionnaire Unique a pris les décisions suivantes:  
- Changement de dénomination sociale, à compter du 21/11/2012 qui sera désormais: SOCIETE HEVEAS ET CAOUTCHOUC DU CONGO, en abrégé «HEVECO», au lieu de SOCIETE PLANTATIONS D'HEVEAS DU CONGO;  
- Modification de l'objet social par l'extension des activités suivantes: Production Industrielle d'Hévéas - Transformation Industrielle de Latex en Caoutchouc;  
- Transfert du siège social dans le ressort territorial de la même ville conformément aux dispositions statutaires, de Case J412V SOPROGI, Quartier Mougali III, Arrondissement IV Mougali, à 1743, rue Albert Mampiri, Quartier Batignolles, Arrondissement IV

Mougali à Brazzaville;  
- Renouvellement pour une durée de six (06) ans du Mandat d'Administrateurs de Messieurs VAN DE SOMPEL Christian Edouard Anne Ghislain, KRONACKER Quentin Léopold Frédéric et KRONACKER (Ecuyer) Hugues Léopold Frédéric Marie.  
Compte tenu de l'importance des changements apportés au cours de ces Assemblées Générales Extraordinaires, l'Actionnaire Unique a décidé de la refonte complète des Statuts en conséquence.  
Les actes et pièces relatifs au présent Avis ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville sous le numéro 17 DA 754 du 25/09/2017, conformément à la Loi, puis mention modificative a été prise au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier.

Pour avis et mention,  
Maître Brice Gervais MOULOUNDOU, Notaire.

Parcelle à vendre avec fondation, au quartier Djiri, dans une zone habitée, à 2 km de la voie goudronnée.

Contact: 01 081 27 92 / 06 662 37 39.

l'arbre CFA exposant sa nudité et sa sécheresse, lui arrache l'écorce de malheur, puis s'attaque au bois qu'il broie et dont il suce la sève délicate pour apaiser cette soif qui lui brûle la gorge. Maintenant que le destin de notre arbre CFAdique est là, fatidique, entre ses mains entaillées de canaille financière, notre ventrocrate, genoux par terre avec ses dents de rongeur, en véritable prédateur, plonge sa grosse gueule dans la racine mère de l'arbre et ratisse large jusqu'aux racelles. Il ne restera plus au peuple propriétaire de l'arbre CFAdique qu'à souffrir de céphalées devant le trou béant en lieu et place de son arbre à fric où on peut lire l'épithaphe: «*Ici gît le trésor de la république populaire de lokuta.*» Le dernier attribut du ventrocrate est celui de son ventre extensible à l'infini et inflammable, car comment comprendre que tout le pétrole pompé, tiré et raffiné au large de la mer du peuple, donc appartenant exclusivement à ce peuple viennent par des pipelines, se déverser par containers et citernes chez les Ventrocrates qui jamais ne manquent de carburant pour leurs véhicules, entretenant par Kadhafi interpo-

sé une concurrence déloyale avec l'État et le peuple qu'ils sont censés servir; et jamais ce pétrole si inflammable n'a pu provoquer un incendie chez nos Mangeocrates pétroliers sortis des prestigieuses écoles de pétrochimie du ventre qui n'a nul besoin de diplôme universitaire, ni de qualification professionnelle. Après tout, disent-ils «*le chien aboie, la caravane passe.*» Même si le peuple se fâche, le ciel ne tombera pas, et même si d'aventure il s'amusait à tomber, personne ne serait là pour nous mettre la corde au cou et nous faire vomir notre pétrole. Voilà les deux prototypes de Mangeocrates ou Ventrocrates qui s'encanaillent à longueur de journée au nom du ventre à remplir sans coup férir dans la frime goguenarde sans esprit républicain. Enfin, chose extrêmement grave, ils pensent franchement et très sérieusement, et ce, avec beaucoup de conviction, prenant à témoin, le ciel, la terre et leurs zélés thuriféraires, que le Pays leur appartient, sinon à leur progéniture.

Pierre NTSEMOU, écrivain et critique littéraire

Etude de Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE  
Notaire à Pointe-Noire

Avenue Charles de Gaulle, immeuble ex air Afrique face hôtel Elais,  
Tél: 06664.85.64/04432.52.12./B.P: 4821, E-mail: yabbatchristian@yahoo.fr,  
Pointe-Noire - République du Congo.

### SERVICES CONSTRUCTIONS ENGINEERING PROCUREMENT En sigle SECOENPRO SARL

Société à Responsabilité Limitée / Au capital de 1.000.000 FCFA  
Siège social: sis 23, rue Docteur Denis LOEMBA, Pointe-Noire, République du Congo  
R.C.C.M n° CG/PNR/16 B 1107

Suivant procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 1<sup>er</sup> Juillet 2017, déposé au rang des minutes du Notaire soussigné, le 03 Août 2017, enregistré à Pointe-Noire le 25 Août 2017, sous le folio 155/37 N°6298, il a décidé ce qui suit:

**Cession de parts sociales:** L'associé unique décide d'agréer la proposition de prise de participation dans le capital de la société par la cession de Soixante (60) parts sociales à Madame Stefania GUIDA ci-dessous identifiée de nationalité italienne.

**Changement de gérant:** L'associé unique décide de nommer en remplacement de Monsieur Rosario BONVISSUTO, en qualité de nouveau gérant Madame Stefania GUIDA, née le 27 Juillet 1969, à Gela (Italie).

**Transfert de siège:** L'associé unique décide conformément aux dispositions de l'article 4 des statuts, du transfert du siège de la société dans un autre endroit de la ville de Pointe-Noire, en

République du Congo.

En conséquence, le siège de la société sera désormais sis: - S/C Cabinet Sutter & Pearce, Avenue Charles de GAULLE, Tour Mayombe, entrée B, 8<sup>ème</sup> étage, appartement A-27, Pointe-Noire, République du Congo.

**Modification corrélative des statuts:** Concomitamment aux décisions ci-dessus adoptées, l'associé unique décide de modifier la répartition des parts et le siège social dans les statuts.  
**Dépôt légal:** Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, et inscription au Registre du Commerce et Crédit Mobilier, sous le numéro CG/PNR/16 B 1107.

Fait à Pointe-Noire, le 04 Septembre 2017.

Pour avis.

-Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE-

Etude de Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE  
Notaire à Pointe-Noire

Avenue Charles de Gaulle, immeuble ex air Afrique face hôtel Elais,  
Tél: 06664.85.64/04432.52.12. / B.P: 4821, E-mail: yabbatchristian@yahoo.fr,  
Pointe-Noire - République du Congo.

### SOCIETE WORLD NATURAL RESSOURCES

Société Anonyme Unipersonnelle / Au capital de 10.000.000 FCFA  
Siège social: Avenue Charles De Gaulle, Tour Mayombe 8<sup>ème</sup> étage, entrée B, S/C Cabinet Sutter & Pearce, B.P:1646 / Pointe-Noire- République du Congo.  
R.C.C.M: N° CG/PNR/12 B 637

Suivant acte reçu en dépôt par Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE, Notaire titulaire d'un office notarial, en date du 13 Septembre 2017, enregistré au domaine des timbres le 21 Septembre 2017, sous le folio 172/18 N°6799, déposé au rang des minutes de l'Etude à Pointe-Noire, l'actionnaire unique de la société WORLD NATURAL RESOURCES, a décidé de la nomination:

- du Cabinet DELOITTE Congo et,  
- de Monsieur NGUEMA Yves Parfait

En qualité respective de commissaire aux

comptes titulaire et suppléant de la société pour la durée de six (06) exercices sociaux.

**Dépôt légal:** Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, et inscription au Registre du Commerce et Crédit Mobilier, sous le numéro CG/PNR/12 B 637

Fait à Pointe-Noire, le 25 Septembre 2017.

Pour avis.

- Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE -

## Football

## AC Léopards de Dolisie, le sacre d'un travail opiniâtre

L'AC Léopards de Dolisie est devenu, le week-end dernier, champion du Congo pour la cinquième fois d'affilée, record du genre au Congo. Il devance de deux sacres l'Etoile du Congo qui détient, néanmoins, le plus gros palmarès en championnat: 12 titres nationaux. Les raisons du règne sans partage des Fauves du Niari ne sont pas mystérieuses.

Les supporters de l'AC Léopards hurlent leur joie. En ajoutant aux titres de champions les cinq sacres en Coupe nationale et le deuxième doublé d'affilée (2016 et 2017), leur équipe apparaît, actuellement, dans le football congolais comme une exception. La recette? «C'est le seul club du pays qui tente de se professionnaliser, grâce surtout à un dirigeant aux idées novatrices, Rémy Ayayos Ikounga», affirme un journaliste. L'AC Léopards vit en effet la période la plus glorieuse de son histoire depuis que Rémy Ayayos a pris l'équipe en main en 2009. Avant d'en prendre les rênes, l'équipe qui n'est pas jeune car sexagénaire, était tombée dans les oubliettes.

Les succès successifs de l'AC Léopards en championnat étonnent au point que certains amoureux du ballon rond n'hésitent pas à affirmer qu'«Ayayos a quelque chose», sous-entendu: il a des pouvoirs



AC Léopards de Dolisie, une hégémonie qui perdure.

surnaturels. «Il y a seulement une ambition qui doit être soutenue par des moyens conséquents», expliquait le président de l'AC Léopards, après le titre de la Coupe de la CAF remporté en 2012. Sous sa férule, le club de Dolisie adopte chaque année une politique ambitieuse de recrutement. Rémy Ayayos séduit les meilleurs joueurs du pays avec la promesse d'une bonne rémunération quitte à affaiblir ses rivaux les plus encombrants. Avant son opération d'urgence au cou après une grave blessure qui l'a obligé à mettre une croix sur sa carrière, Guelor Bebhey-Ndey, l'ancien buteur et capitaine de l'équipe, avouait que c'est seulement depuis qu'il avait rejoint l'AC Léopards de Dolisie qu'il a offert «une vie confortable à

sa famille». D'autres joueurs sont unanimes à louer la bonne organisation du club. A l'instar de ce qui se fait ailleurs, l'AC Léopards use également de malice du marché des transferts, recrutant quelques joueurs évoluant dans les championnats africains. L'explication de ces recrutements tient en un mot: l'argent. C'est ainsi que le club de Dolisie a toujours attiré des entraîneurs étrangers, mais aussi des joueurs de différentes nationalités. Cette année, outre l'entraîneur belgo-tunisien Nabil Nasserredine, il y a dans l'effectif des joueurs internationaux zambien Weston Kalengo et quatre excellents joueurs congolais de la RDC et un Ivoirien. Un groupe cosmopolite qui se

trouve donc renforcé par une pléthore d'internationaux locaux, dont Césaire Gandzé et Dimitri Bissiki Magnokélé. Un bon recrutement, de la discipline, de l'argent frais, mais surtout la stabilité qui fait défaut à tant de clubs congolais, tel est le secret qui maintient l'AC Léopards au sommet du football congolais. Champion du Congo 2012, 2013, 2014 (même si le championnat a été arrêté à l'issue de la phase aller), 2016 et 2017 (le championnat 2015 que Léopards menait à mi-chemin a été invalidé), l'AC Léopards est parti pour un long règne...

**Guy-Saturnin MAHOUNGOU**

## Aïkido

## Les pratiquants de l'aïkido optimisent leurs techniques

Animé par l'expert mondial sensei (vieux maître) Shoji Seki, de nationalité japonaise, ceinture noire 8e dan d'aïkido, le club d'aïkido du CPGOS (Comité paritaire de gestion des œuvres sociales) de la société Total E&P Congo de la ville océane, en partenariat avec la ligue départementale d'aïkido de Pointe-Noire, a organisé du 22 au 24 septembre 2017, à l'espace du Trentenaire de Total E&P Congo, un stage pratique international de renforcement des capacités à l'intention des maîtres encadreurs des clubs d'aïkido, élargi aux ceintures noires pratiquants résidant à Pointe-Noire.

Pendant trois jours, les cent quatre-vingt maîtres au total venus des ligues sœurs: Brazzaville, Dolisie, Kinshasa et Pointe-Noire, la ville hôte, se sont imprégnés des nouvelles techniques d'entraînement de ce noble art.

## Pourquoi pratique-t-on l'aïkido?

Sport encore très peu connu des Congolais, l'aïkido est une méthode mise au point au début du 20e siècle par le Japonais maître Morihei Ueshiba. Plus qu'un sport ou un art martial, le vrai aïkido (voie de la concorde par l'union des esprits) est une démarche spirituelle, une philosophie toute empreinte de religiosité. Le but est d'amener l'adversaire à la raison en lui prouvant qu'il ne peut nous atteindre et sans lui causer un dommage corporel irréparable. Cet aspect humanitaire s'explique par les racines religieuses de l'aïkido. L'attaque adverse est donc étroitement esquivée (Sabaki)



Démonstration de technique par le sensei japonais Shoji Seki.

et non bloquée. L'adversaire est désorienté et projeté dans un mouvement toujours tournant, grâce à l'utilisation rationnelle, et plus tard intuitive de sa propre force. Le mouvement idéal s'exécute avec le minimum de contact avec le membre adverse. On peut aussi l'amener au sol et le placer dans une position tout à fait inoffensive par la flexion forcée ou la torsion de l'articulation de la main, du coude ou de l'épaule. A vrai dire, l'entraînement d'aïkido est très beau à voir pour le néophyte, car tout est souplesse et harmonie, sans heurt ou mouvement syncopé comme en karaté shotokan. Vu sous cet angle, l'aïkido est une arme de défense valable, moins brutale que le karaté shotokan. Contrairement au judo ou au karaté shotokan, la

compétition n'existe pas en aïkido. L'aïkido est, théoriquement et uniquement, une méthode de défense, et non d'attaque. Néanmoins, le karaté, le judo ou l'aïkido ont des bases communes qui sont celles de tous les arts martiaux: concentration de l'énergie corporelle dans la zone sub-ombilicale (hara ou abdomen); déconcentration de l'esprit; regard martial, équilibre par abaissement du centre de gravité, etc. La pratique de l'aïkido est vivement conseillée aux femmes.

Notons que le stage a pris fin par la remise des attestations et des diplômes de participation.

**Equateur Denis NGUIMBI**

## Handball

Les deux représentants du Congo à la 39<sup>e</sup> édition des championnats d'Afrique des clubs champions de handball qui auront lieu, du 20 au 31 octobre, à Hammamet (Tunisie) connaissent leurs adversaires, après le tirage au sort organisé par la CAHB (Confédération africaine de Handball), le 25 septembre dernier à son siège à Abidjan (Côte d'Ivoire). En version masculine, Caïman, logé dans le groupe A, sera aux prises à l'Espérance de Tunis (Tunisie), FAP de Yaoundé (Cameroun) et l'APR (Rwanda). Chez les dames, Abo Sport aura fort à faire avec FAP (Cameroun), Africa Sport (Côte d'Ivoire), GSP (Algérie) et ASF Sfax (Tunisie)

## Accueilli avec plaisir par d'anciens Diablies-Rouges

Dans un court message qu'ils ont fait parvenir à notre rédaction, les anciens internationaux de football résidant à Pointe-Noire adressent un message de félicitation à Hugues Ngouelon-délé pour sa nomination au poste de ministre des Sports et de l'éducation physique. «Nous félicitons chaleureusement le nouveau ministre des Sports et de l'éducation physique pour son arrivée à notre ministère qui regorge 4 millions d'entraîneurs Congolais. Nous lui souhaitons la bienvenue parmi nous et espérons que le nouveau ministre apportera des réformes», écrivent-ils.

## Tribune libre

## Lettre à M. le ministre des Sports pour relancer le football au Congo

M. le ministre, sachant que la mission qui est la vôtre est aussi difficile qu'exaltante, je me fais l'agréable devoir de vous adresser cette lettre pour vous rappeler ce que vous savez déjà particulièrement de notre football qui bat de l'aile et apporter ma modeste contribution à la réflexion sur ce football.

Par leurs dispositions naturelles et leur talent intrinsèque, les footballeurs congolais étaient devenus des artistes. Et ils ont fait goûter d'immenses joies au public, à en juger par le bref rappel de podium de notre équipe nationale et du CARA: 1<sup>ère</sup> Coupe des Tropiques (1962), Médaille d'or des 1<sup>ers</sup> Jeux africains (1965), CAN Yaoundé 1972 et Coupe d'Afrique des clubs champions 1974.

Les nostalgiques regrettent sûrement ce passé. Car, aujourd'hui, excepté l'AC Léopards qui nous a redonné un sourire, mais éphémère, en remportant la Coupe de la CAF en 2012, c'est la médiocrité. Les faits témoignent. Cette année, nos clubs: Diablies-Noirs, Etoile du Congo, CARA et AC Léopards ont été balayés précocement des coupes africaines des clubs, l'un après l'autre. Comme si cela ne suffit pas, il y a l'affligeante élimination de l'équipe nationale de la Coupe du monde 2018, et sa dégringolade au classement mensuel FIFA, au fil des mois.

La situation est chaotique, et elle risque de perdurer si l'on n'y prend garde. Il faut, absolument, trouver la thérapeutique aux nombreux maux qui minent notre football. Il y a des pistes de réflexion pour tenter de relancer notre football. Mais, avant tout M. le ministre il sied de vous notifier une situation regrettable qui devrait attirer votre respectueuse attention. Il s'agit de l'instabilité qui gangrène deux des plus prestigieux clubs de notre football: Diablies-Noirs et Etoile du Congo, des clubs nés dans les années 50. Le désordre qui s'est installé au sein de ces deux clubs devrait interpellier votre sagesse. Nous sollicitons votre implication pour les aider, ceci pour l'intérêt du football congolais.

Il faut beaucoup d'imagination pour exorciser les démons qui rongent le football congolais. Dans cette optique, le ministère des Sports et la FECOFOOT ont l'impérieux devoir d'harmoniser leurs relations. Je pense qu'embaucher régulièrement un sélectionneur européen ne relancera pas, obligatoirement, le football congolais. Par ailleurs, sans clubs forts, il n'y a pas d'équipe nationale forte. A mon avis, le devoir du Pouvoir central est d'aider financièrement les clubs. L'Etat n'est-il pas le grand bénéficiaire des sacrifices consentis par des dirigeants bénévoles des clubs? Il devrait donc donner main forte à ces derniers pour redonner toute sa vigueur à notre football. Cela, nous ne le cachons pas, s'appelle subventionner les clubs d'élite. Mais, l'Etat et la FECOFOOT devraient être regardants sur l'utilisation du financement qui serait accordé auxdits clubs. Il s'agit, par exemple, de déterminer les droits et obligations de chaque partie et mettre en place des mécanismes rigoureux de contrôle. Je propose un contrôle trimestriel. Je suis persuadé que vous conduirez intelligemment les activités de votre Département ministériel qui est très sensible. Pour que "Rupture" et "Rigueur" l'emportent, afin d'endiguer les insuccès récurrents qui déprécient le football congolais.

Faut-il dire aussi que seules des réflexions sincères, des mesures courageuses dépourvues de toute démagogie et des préparations efficaces peuvent favoriser de bonnes performances?

M. le ministre, convaincu que vous êtes une personnalité politique objective, capable de favoriser l'éclosion d'un football de qualité dans notre pays, j'espère qu'à travers vous cette contribution permettra également à tous ceux qui vous entourent d'approfondir la réflexion sur notre football pour un avenir jalonné de victoires.

Toute ma gratitude pour votre disponibilité. Très sportivement.

**Antoine BEMBA-POCKAT**  
(Observateur sportif)

**GX INTERNATIONAL**

- Express National International
- Fret Aérien & Maritime
- Douane & Transit
- Logistique

Notre devise: **ALLER + LOIN**

**SERVICE COMMERCIAL**

Pointe-Noire : Rond point Kassaï (Face au CCI)  
Tél : (+242) 05308238 / 055581075

Brazzaville : 01 Av Cardinal emile Biyenda (Face à la Marine)  
Tél : (+242) 055501975 / 055501075

www.gxinternational.net

Notre partenaire: UPS, SAP, etc.

Ministère de l'Enseignement technique et professionnel,  
de la formation qualifiante et de l'emploi

## L'UNICEF continuera à appuyer l'éducation des jeunes

La grande famille de l'ONU, par son organisme spécialisé dans l'enfance, l'UNICEF, entend poursuivre le plaidoyer avec d'autres bailleurs de fonds pour accompagner le ministère congolais de l'Enseignement technique et professionnel dans la qualité de l'éducation et du métier. Les jeunes et les enfants sont appelés à s'épanouir et à se développer comme il le faut. Micaela Marques de Sousa, représentante de l'UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfance), l'a réaffirmé mercredi 27 septembre 2017 lors d'un entretien avec Nicéphore Antoine Thomas Fila Saint-Eudes, ministre de l'Enseignement technique et professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi.



Les deux responsables échangent pendant l'audience.

portunité pour une deuxième chance dans leur éducation, parce qu'ils sont toujours jeunes en quittant l'école», a signifié Micaela Marques. Elle a aussi réitéré son soutien d'accompagner le Gouvernement congolais, dans le but de s'assurer que les

jeunes auront leur dignité et continueront d'apprendre un métier s'ils ne peuvent plus continuer leur cursus scolaire.

Aybienevie  
N'KOUKA-KOUDISSA



Une pensée...

M. Rombault Michel Fylla Saint-Eudes

Décédé le 29 septembre 2011

Voilà six ans que Dieu t'a soulagé de tes peines et qu'il te garde près de Lui, mais ton souvenir ne pourra jamais s'effacer. Accepter de perdre quelqu'un d'aussi cher que toi a été

la plus dure épreuve de notre vie. Même ton immense désir de vivre et ta détermination n'ont pu te retenir. De là-haut, continue de veiller sur nous comme tu l'as toujours fait.

Repose en paix, tu l'as bien mérité, l'homme DIGNE.

Ta famille, tes enfants et tes petits-enfants.

La représentante de l'UNICEF a voulu savoir les priorités du ministère. Le ministre a fait connaître sa principale préoccupation: la formation des formateurs et des inspecteurs. «L'UNICEF continuera à appuyer l'enseignement technique. Nous avons déjà travaillé dans le cadre de la statistique, et de la formation des jeunes en collaboration avec l'UNESCO. Il faut que les enfants qui sont hors de l'école aient une op-

Etude de Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE  
Notaire à Pointe-Noire  
Avenue Charles de Gaulle, immeuble ex air Afrique face hôtel Elais,  
Tél: 06664.85.64/04432.52.12./B.P: 4821, E-mail: yabbatchristian@yahoo.fr,  
Pointe-Noire - République du Congo.

### «BORETS SERVICES LTD»

Société à Responsabilité Limitée / Siège social: Geneva Place, Waterfront Drive, P.O Box 3469, Road Town Tortola, Iles Vierges-Britanniques.  
Siège de la succursale: 63 avenue Général Alfred Raoul Quartier Warf, Zone côtière  
BP: 1122 / Pointe-Noire, République du Congo.

Suivant procès-verbal des décisions de l'associé unique du 21 juin 2016, déposé au rang des minutes du Notaire soussigné, enregistré à Pointe-Noire le 23 août 2016, sous le folio 113/8 N° 588 ; l'associé unique de la société «BORETS SERVICES LTD» a nommé Mademoiselle Juliette Alphonsouna MBOUMA Directeur national de la succursale et la seule représentante légale de la succursale à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Dépôt légal: Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, et inscription au Registre du Commerce et Crédit Mobilier, sous le numéro CG/PNR/12 B 100.

Fait à Pointe-Noire,  
le 21 septembre 2017.

Pour avis.  
-Maître G. Christian  
YABBAT-LIBENGUE-

Etude de Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE  
Notaire à Pointe-Noire  
Avenue Charles de Gaulle, immeuble ex air Afrique face hôtel Elais,  
Tél: 06664.85.64/04432.52.12./ B.P: 4821, E-mail: yabbatchristian@yahoo.fr,  
Pointe-Noire - République du Congo.

### «EPC EXPLO CONGO»

Société à Responsabilité Limitée au capital de 1.000.000 de Francs CFA,  
Siège social: Hôtel La Rose Boulevard Loango Z.I Plage Mondaine, centre-ville,  
Pointe-Noire, République du Congo

Suivant procès-verbal des décisions de l'associé unique du 30 juin 2016, déposé au rang des minutes du Notaire soussigné, enregistré à Pointe-Noire le 23 août 2016, sous le folio 113/8 N° 588, il a été décidé ce qui suit:

Dépôt légal: Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, et inscription au Registre du Commerce et Crédit Mobilier, sous le numéro CG/PNR/01 B 063.

Fait à Pointe-Noire, le 21 septembre 2017.

Pour avis.

-Maître G. Christian  
YABBAT-LIBENGUE-

Transfert du siège social: Le siège social de la société situé à l'Hôtel La Rose, Boulevard Loango Z.I Plage, a été transféré sis:

- Immeuble NKOUKA au 94-98 Boulevard Loango à côté du Cercle Civil, centre-ville, Pointe-Noire, République du Congo.



BP: 06 Cité du Djoué  
Brazzaville CONGO

## AVIS D'APPEL D'OFFRES AFRO/029/2017

RECRUTEMENT D'UNE ENTREPRISE CHARGÉE DE L'EXECUTION DES TRAVAUX D'INSTALLATION D'UNE ANTENNE PARABOLIQUE UNIQUE POUR CHAQUE IMMEUBLE DES APPARTEMENTS DU BUREAU REGIONAL DE L'OMS POUR L'AFRIQUE A BRAZZAVILLE, REPUBLIQUE DU CONGO

Le Bureau Régional de l'OMS pour l'Afrique a son siège à Brazzaville à la cité du Djoué. Cette cité compte en son sein soixante-dix-huit (78) appartements répartis en huit(8) immeubles R+3 et quarante-six (46) villas pour le logement de son personnel.

Certains immeubles sont constitués de six(6) appartements et pendant que d'autres en compte neuf (9). Chaque occupant a installé dans son appartement une antenne parabolique qui lui permet de capter à travers un poste de télévision, les signaux des chaînes des télévisions diffusés par CANAL+ ou par DSTV.

Au regard du nombre assez important des appartements, les différents immeubles se sont retrouvés dans un pullulement visuel des antennes paraboliques installées soit contre le mur, soit sur la dalle de toiture des appartements.

Pour éradiquer ce phénomène de prolifération d'antennes et en l'absence d'une télédistribution (réseau de câbles coaxiaux pour acheminer le flux du local technique vers chacune des prises de télévision), le Bureau Régional de l'OMS pour l'Afrique entend mettre en œuvre le projet d'installation des antennes paraboliques suivant une combinaison des options suivantes :

- une antenne parabolique + LNB pour chaque appartement; et
- deux ou trois antennes (+2 ou 3LNB) pour les immeubles ayant un nombre plus important des appartements.

Chaque appartement recevra le flux à travers un câblage coaxial qui descendra de l'antenne dans

une goulotte.

Tous les détails relatifs à l'exécution des travaux sont consignés dans le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) notamment dans les termes de références élaborés à cet effet. Les entreprises intéressées sont invitées à retirer le cahier des charges y afférant jusqu'au 10 octobre 2017, entre 9H et 13H, du lundi au vendredi auprès du Bureau N° 23 à «L'Estate, Bureau régional pour l'Afrique de l'OMS, cité du Djoué».

Chaque soumission devra comporter trois (3) volets:

- Le volet administratif qui comprendra les copies des documents à fournir par chaque société soumissionnaire, à savoir:
  - une copie de l'extrait du Registre du commerce;
  - une copie de la pièce d'immatriculation aux impôts (NIU);
  - une copie de la patente de l'année en cours;
  - une copie de l'attestation de non faillite;
  - une copie de l'attestation de moralité fiscale; et
  - une copie d'identité bancaire.
- Le volet technique sera composé des éléments suivants:
  - l'expérience professionnelle et la liste des travaux similaires déjà réalisés et vérifiables;
  - la liste et les qualifications du personnel clé (avec CVs);
  - les indications sur les éléments techniques ci-après:
    - Le schéma d'installation (à fournir);
    - Le matériau constituant l'antenne: fibre, acier, aluminium;
    - La rigidité assurée par ce matériau (son épaisseur);
    - La qualité du revêtement du réflecteur;
    - Le mode de fixation du bras;
    - Le mode de fixation du LNB;

- La qualité et la résistance de la monture;
- La résistance à la corrosion de la monture, des brides de fixations et de la visserie;
- la méthodologie à mettre en œuvre;
- le planning d'exécution des travaux.

• Le volet financier devra comporter les prix hors taxes des prestations pour chaque immeuble.

La soumission présentée sous plis fermé devra porter la mention «Confidentiel – AFRO/029/2017- TRAVAUX D'INSTALLATION DES ANTENNES PARABOLIQUES A L'OMS/AFRO», et devra être déposée au plus tard jeudi 12 octobre 2017 à 14h00 à l'adresse suivante:

Organisation mondiale de la santé  
Bureau Régional pour l'Afrique  
BP: 6  
Bureau de DAF N° 129 (1<sup>er</sup> étage)  
Cité du Djoué  
Brazzaville – Congo

Une visite collective des lieux sera organisée mercredi 4 octobre 2017 à 10 heures avec comme programme:

- 10H00 à 10H30: séance de briefing;
- 10H30 à 11H00: visite de reconnaissance des lieux et;
- 11H00 à 11h30: séance de questions/réponses.

Notes:

- Les offres remises en retard ne seront pas acceptées;
- Se munir d'une clé USB neuve afin de récupérer le dossier complet de l'appel d'offres à l'OMS/AFRO.

Le Bureau Régional de l'Afrique de l'OMS.

# Reconstruire le Congo et l'Unité du peuple congolais, dans un même idéal de dialogue, de paix, de prospérité et de progrès

Le Congo, notre beau et cher pays, vient de célébrer le 57<sup>e</sup> anniversaire de son indépendance. Qu'il me soit loisible, à l'occasion de cet événement, de nous inviter, nous tous fils et filles du Congo, à une courte méditation sur l'unité de de notre peuple, sur l'unité, le premier mot de notre devise.

Le 25 décembre 1961 et le 1<sup>er</sup> janvier 1962, dans ses messages de Noël et de Nouvel An, le premier Président de notre pays, l'abbé Fulbert Youlou, avait mis en exergue l'unité nationale retrouvée après les malheureux événements de 1959 au cours desquels, les militants de son parti, l'UD-DIA, et ceux du MSA, parti du vice-président Jacques Opangault, s'étaient entredéchirés et entretués. A ce propos, il avait déclaré: «L'unité nationale retrouvée était nécessaire pour le plus grand bonheur de tous les citoyens», car, ainsi que déclarait Teilhard De Chardin, «L'humanité éprouve le besoin vital de se rejoindre sur elle-même, dans la mesure où elle prend conscience de son unité». Tous les Présidents qui ont succédé au Président Abbé Fulbert Youlou, les Présidents Alphonse Massamba-Débat, Marien Ngouabi, Jacques Joachim Yhomby-Opango, Denis Sassou-Nguesso et Pascal Lissouba, n'ont cessé de prôner

l'unité nationale. Par exemple, le Président Denis Sassou-Nguesso a affirmé, en 1991: «Voilà pourquoi il nous faut de l'unité et la paix pour reconstruire notre pays. Réunir toutes les conditions d'un consensus national a toujours été au centre de nos préoccupations. Nous n'avons jamais cessé de flétrir tout ce qui peut troubler la paix de nos compatriotes, tout ce qui peut nuire à l'unité nationale». Mais en 57 ans d'indépendance, qu'est-il advenu de cette unité nationale tant prônée par les uns et les autres? En tant qu'intellectuel qui croit que quand le sort de notre patrimoine commun, le Congo, et dont l'un des maillons, l'unité nationale, est en cause, je réponds en mon âme et conscience qu'elle n'existe plus. En effet, de mon point de vue, l'unité d'antan n'existe plus; elle est on ne peut plus fissurée, suite aux différentes guerres que nos politiciens dont l'une des règles cardinales, est «diviser pour régner» ont imposées malheureusement au paisible peuple congolais qui



Dieudonné Antoine-Ganga.

a toujours voulu vivre pour sa devise: «Unité-Travail-Progrès». Ces guerres stupides et fratricides dont le premier Ministre Bernard Kolelas a d'ailleurs tiré les conséquences, en affirmant: «L'une des conséquences des événements, c'est l'explosion d'une flambée de haine tribale qui fait qu'aujourd'hui, les Congolais fuient d'autres Congolais, alors qu'ils vivaient jusque-là ensemble, que le voisin ou le collègue de travail qui, hier, était un ami, est tout à coup devenu un ennemi irréductible, du simple fait qu'il n'est pas du même terroir. La haine tribale a cristallisé les oppositions et porte à son paroxysme la violence des affrontements. Aujourd'hui, le tribalisme, le népotisme, le régionalisme et le

clanisme sont légion dans notre pays. En effet, beaucoup de nos compatriotes se regardent en chiens de faïence.

D'autre part, les populations du Pool paient un lourd tribut de tous ces événements et guerres stupides fratricides. Les fils et les filles du Pool, déstabilisés, sont abandonnés à eux-mêmes, dans l'indifférence totale de la majorité des autres Congolais. Après tout, ça n'arrive qu'aux autres!

Ainsi, d'aucuns sont devenus des sinistrés et des réfugiés dans leur propre région; d'autres dont les villages et maisons ont été saccagés ou détruits, dont les arbres fruitiers et le bétail ont été abattus, errent comme des bateaux voguant sans radars ou sont contraints de vivre dans la précarité et le dénuement.

Dans ce calvaire qui leur a été imposé, les filles et fils du Pool attendent en vain que les autres compatriotes, surtout ceux vivant au lait et au miel et vaquant librement et dans la paix à leurs occupations, fassent au nom de l'unité, preuve de solidarité à leur endroit et leur donnent ce que l'Abbé Antonio Mabilia appelle: «Le pain de la paix, de la science et du progrès» et j'ajouterais de l'unité. Jusques à quand, les uns et les autres, continuerons-nous par notre mutisme, voire notre désintéressement, à être des complices ou des coupables tacites de ce que l'on appelle «crime de silence»?

La paix et l'unité doivent coûte que coûte être retrouvées et reconstruites; elles sont nécessaires pour le plus grand bonheur de nous tous, du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest, de Liranga à Boko, et de Ouesso à Pointe Noire. La classe politique congolaise, toutes générations confondues, les intellectuels congolais, les Autorités politiques, administratives et religieuses, les membres de la société civile doivent tout mettre en oeuvre pour construire dans le dialogue, ces grands chantiers permanents que sont la paix et l'unité. Il leur incombe de ne pas laisser aux générations futures, un Congo déchiré, déstabilisé et un peuple désuni. A ce propos, un aîné m'a toujours dit: «La classe politique congolaise a l'obligation historique de réparer les dommages que ses actions immodérées ont causés au pays. Sa place dans l'histoire du pays en dépend. Il revient principalement aux autorités actuelles du Congo, secondairement aux autres dirigeants politiques, de prendre les nécessaires initiatives dans ce sens, en utilisant les différentes médiations en vue d'une négociation véritable et sincère qui prennent en compte les intérêts de nos populations qui n'aspirent qu'à la paix, à l'unité, à la sécurité et au bien-être social.

Les ralliements individuels des opposants ne sont pas de nature à stabiliser définitivement la situation politique nationale, dans la mesure où les problèmes de fond ne sont

pas traités et résolus.

La profondeur de la déchirure du tissu national congolais encore en construction, l'importance des destructions, tant sur le plan humain que matériel, et la gravité des traumatismes, etc. rendent incontournable le recours au dialogue et à une période plus ou moins longue pour panser les blessures (physiques et spirituelles), restaurer la sécurité, construire l'unité nationale, créer un climat apaisé et surtout, permettre aux Congolais de vivre de nouveau ensemble, dans l'acceptation de leur enrichissante diversité culturelle, politique et religieuse». Qui dit ou dira mieux! Il est inéluctable que notre société congolaise est faite de masses. Or les masses ont besoin d'élites pour les conduire et pour les défendre. J'espère que les ministres, les députés et les sénateurs en sont on ne peut plus conscients. En tout cas, il est plus que nécessaire que ces élites se pénètrent donc de leur rôle qui est, à mon avis, déterminant pour l'harmonie nationale. Il nous faut donc la paix au Congo, la paix véritable des coeurs et des esprits. C'est pour chacun de nous, un grand devoir d'oeuvrer pour cette paix, afin d'avoir un Congo radieux et uni où se développeront en chacun de nous, la maîtrise de soi-même, la capacité d'effort, l'esprit de dialogues, de tolérance, de paix, de pardon, d'unité et de liberté. Car il nous faut au Congo des hommes civils et harmonieux qui auront entre autres des missions claires et précises comme celles de promouvoir le dialogue, l'unité, la concorde et la paix, d'organiser la nation, de perfectionner son économie, son développement et d'installer in fine dans la société, un ordre plus juste et plus humain. En tout cas, le Congo sera ou ne sera pas; nos plans et nos réformes seront vains; si, quelle que soit notre idéologie politique ou religieuse, quel que soit notre parti politique, nous ne rassemblons pas nos énergies, nous ne conjuguons pas ensemble nos efforts quotidiens et nous ne cherchons pas à nous situer aux dimensions de notre tâche commune que chaque Congolais, en s'efforçant de développer ses capacités personnelles, se sente comme un pionnier responsable de l'avenir de la nation congolaise et tende à la faire meilleure, en s'améliorant chaque jour, lui-même. Alors l'effort de soi sur soi entraînera à lutter contre

cette gangrène qui désintègre peu à peu le noyau social, installe la paralysie qui contrecarre le développement harmonieux de notre pays.

Je n'écrirai et ne dirai jamais assez que notre avenir et celui de notre nation congolaise sont intimement liés et complémentaires. C'est pourquoi j'insisterais qu'il nous est indispensable de nous renouer nous-mêmes, avant de renouer notre pays. Il nous faut donc construire. Car, comme le dit Ertan Kimbembé, «construire ne se limite pas à la distribution des cadeaux ou à l'érection des infrastructures. Construire, c'est unifier le pays et consolider le tissu social et non le briser. Construire, c'est dynamiser les couches sociales, non pas pour diviser, afin de régner, mais pour les renforcer, afin qu'elles contribuent à l'édifice national. Construire, c'est de protéger le peuple tout entier et non le détruire par la violation sur des populations innocentes».

Ainsi, notre contribution à l'oeuvre commune plusieurs fois multiple, peut être efficace. Entre la satisfaction de nos désirs, de nos appétits, de nos égotismes, et de nos caprices entraînant le chaos et la ruine, d'une part, et le dur travail, les sacrifices pour la construction nationale, d'autre part, nous avons à choisir.

«L'avenir, écrivait, Carrel, n'appartient qu'à ceux qui risquent tout pour un idéal. Et la sagesse, ajoutait-il, n'est pas de vivre pour ne rien faire, pour s'amuser stupidement, mais c'est de vivre héroïquement». Enfin, avec le Président Abbé Fulbert Youlou, j'affirme que «celui qui remplit cette condition est sur d'accomplir sa destinée, de contribuer à l'oeuvre commune de l'évolution nationale, de hâter parmi nous, le règne de la vérité qui seule engendre le vrai bonheur.

N'attendons pas de ressentir le vertige de l'abîme, mais écoutons dès à présent, cette voix qui nous encourage à nos tâches nouvelles. Il est donc de toute urgence nécessaire de nous redresser pendant qu'il est encore temps. Il est de toute urgence nécessaire d'agir et de ne se comporter qu'en fonction du plus grand bien national». Il nous faut donc donner la priorité au Congo et à l'unité du peuple congolais. Ne nous faut-il pas vivre enfin pour notre devise: «Unité, Travail, Progrès»?

J'ai dit!

Dieudonné ANTOINE-GANGA Ancien Ministre, Commandeur dans l'Ordre du Mérite Congolais.

Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT  
Notaire

Titulaire d'un office notarial sis 30, Avenue Nelson MANDELA (à côté de FOREVER LIVING, non loin de l'Agence Française de Développement), Centre-ville Brazzaville.  
Tél.: (00242)05.775.69.43/06 668.58.14, B.P.: 15.244  
E-mail: guinotgiscard@yahoo.fr/etudegiscardbavouezaguinot@gmail.com  
République du Congo

## ANNONCE LEGALE CONSTITUTION «TAJOMI AGROALIMENTAIRE» S.A.R.L

Société A Responsabilité Limitée au Capital de 1.000.000 FRANCS CFA  
Siège Social: Brazzaville, 20, rue du Collecteur, Talangaï./RCCM: CG/BZV/17 B 7209  
REPUBLIQUE DU CONGO.

### CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu par Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, Notaire en la résidence de Brazzaville, le 29 août 2017, enregistré au bureau des domaines et du timbre à Brazzaville, le 1<sup>er</sup> septembre 2017, sous Folio 160/2, numéro 466, il a été constitué une société commerciale présentant les caractéristiques suivantes:

**Dénomination:** «TAJOMI AGROALIMENTAIRE»;

**Forme Sociale:** Société A Responsabilité Limitée (S.A.R.L.);

**Associé:** 1- Madame MOUKENGA-MOUANDZONGO Benedith Mildred;  
2- Monsieur TROPEL Hervé Henri René;

**Capital Social:** UN MILLION (1.000.000) de FRANCS CFA, divisé en cent (100) parts de dix mille (10.000) FRANCS CFA chacune, numérotées de 1 à 100, entièrement libérées par les associés;

**Siège social:** 20, rue du Collecteur, Talangaï, Brazzaville, République du Congo;

**Objet social:** La société a pour objet, en République du Congo:

\* La production et la transformation des produits agricoles;

**Durée:** quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter

de l'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier;

**Déclaration notariée de souscription et de versement:** aux termes d'une déclaration de souscription et de versement reçue par Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, le 29 août 2017 et enregistrée au bureau des domaines et du timbre, à Brazzaville, le 1<sup>er</sup> septembre 2017, sous folio 160/3, numéro 467, il a été constaté que toutes les parts souscrites ont, intégralement, été libérées par les associés;

**Gérante statutaire:** Madame MOUKENGA-MOUANDZONGO Benedith Mildred, de nationalité congolaise, demeurant à Brazzaville;

**Dépôt légal** a été effectué, par les soins du Notaire soussigné, au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 19 septembre 2017, sous le numéro 17 DA 740;

**Immatriculation au RCCM:** La Société est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 19 septembre 2017, sous le numéro CG/BZV/17 B 7209.

Pour avis,  
Maître Giscard  
BAVOUEZA-GUINOT, Notaire.

### A NOS LECTEURS

L'espace «Point de vue» est ouvert à tous. Les opinions qui s'y expriment ne vont pas forcément dans le sens de notre ligne éditoriale. Nous respectons les points de vue de tous ceux qui respectent notre identité chrétienne et entendent œuvrer, dans le respect et la tolérance, au Bien commun. Les textes qui nous sont adressés sont susceptibles de modifications; ils ne sont ni rendus à leurs auteurs, ni rémunérés.

Bienvenue à tous!

La Rédaction.

  
**BUROTOP IRIS**

**VESTEL**

**Le géant européen de l'électroménager débarque au Congo !**

**Split 12 000 BTU**



**199 000 FCFA** HT

**BUROTOP IRIS, distributeur exclusif de VESTEL  
au Congo.**

---

**Brazzaville: 4 Avenue FOCH 055 777 888 - 066 69 60 60**  
**Pointe Noire: Avenue Moe Katt Matou 044 53 53 53 - 056 056 056**